

LA SEMAINE AFRICAINNE

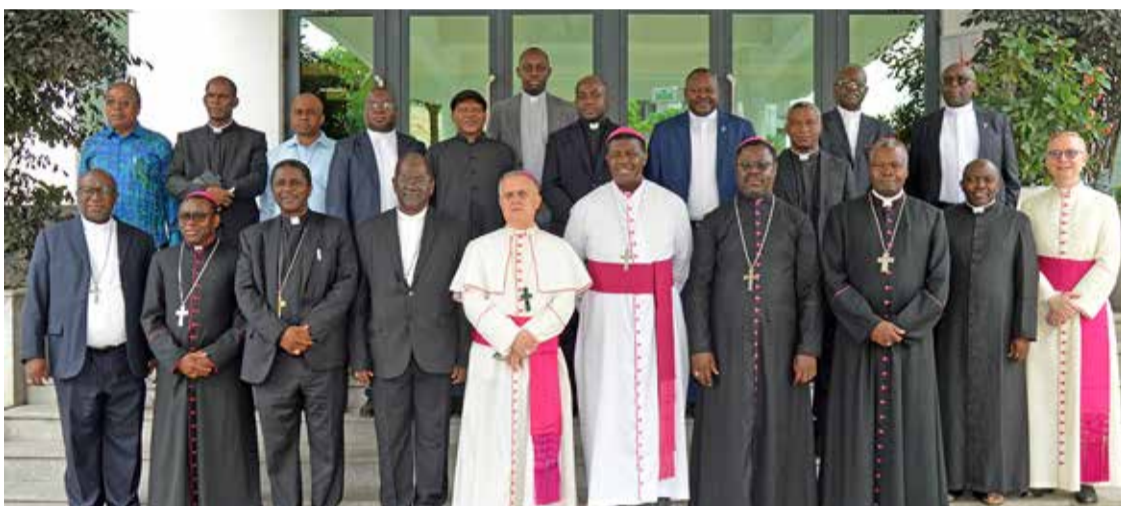


www.lasemaineafricaine.info

N° 4217 du Vendredi 16 Février 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ACERAC

La réunion du Conseil permanent s'est tenue à Brazzaville



Le président de l'ACERAC entouré de ses confrères dans l'épiscopat et des participants à la cérémonie d'ouverture.

(P.11)

ZLECAF et AGOA

Sensibilisés et informés pour réagir vite et être compétitifs



Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou (P.16)

C'est l'entreprise qui crée l'emploi; c'est elle qui crée la richesse.

EDITORIAL

Y aura-t-il des limites à l'innommable?



DIPLOMATIE

Le Congo accrédite son premier ambassadeur près la République de Saint-Marin

(P. 2)



S.E. Henri Okemba, ambassadeur de la République du Congo en Italie et à Saint-Marin

MAKELEKELE 3

«Je suis le seul président de l'UDH-Yuki», affirme Joseph Badiabio

(P.5)

DIPLOMATIE

Le Congo accrédite son premier ambassadeur près la République de Saint-Marin

Une nouvelle page de l'histoire diplomatique du Congo vient de s'ouvrir. Le pays vient de nommer son premier ambassadeur près la République de Saint-Marin. Nouvellement nommé à ce poste, Son Excellence Henri Okemba a présenté ses lettres de créance aux autorités de la plus vieille République au monde. Il représentera donc la République du Congo à Saint-Marin, cumulativement avec les fonctions d'ambassadeur plénipotentiaire et extraordinaire du Congo en Italie, qu'il occupe depuis le 12 janvier 2023. Le diplomate a procédé le 9 février 2024 à la présentation de ses lettres de créance à leurs Excellences Filippo Tamagnini et Gaetano Troina, les deux capitaines-régents, concurrentement chefs de l'État et présidents du Congrès d'État (Assemblée nationale). La veille, Henri Okemba avait eu un tête-à-tête avec Son Excellence Luca Beccari, Secrétaire aux Affaires étrangères et à la Coopération économique et internationale de la Sérénissime.

En scellant des relations bilatérales avec Saint-Marin, le Congo joint un partenaire ayant les mêmes atouts et valeurs politiques et idéologiques basées sur le dialogue, la paix et la stabilité politique.

L'avenir des relations congolo-saint-marinaises émettent déjà des signaux positifs. Vu la pertinence des échanges entre Son Excellence Okemba et ses hôtes, la postérité retiendra que cette belle histoire a eu des artisans, mieux des pionniers.

Sous l'œil bienveillant du Président de la République, Chef de l'État, S.E. Denis Sassou-Nguesso, c'est en novembre 2016, grâce à la visite au Congo du Secrétaire d'État à l'Industrie de Saint Marin, que les premiers contacts furent pris avec les autorités congolaises et en particulier avec le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Hellot Matson Mampouya, et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de l'époque, Jean-Claude Gakosso.

Puis le flambeau sera repris par le Ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou. On verra l'illustre disparu, venir en mission à Saint Marin en novembre 2017. Il rehaussera de sa présence, en 2021, la cérémonie d'intronisation du Consul honoraire de Saint Marin à Pointe-Noire.

Saint-Marin dans toute sa splendeur

Saint-Marin, officiellement République de Saint-Marin et connu aussi comme Sérénissime République de Saint-Marin, est un micro-État européen enclavé en plein cœur du centre-nord de l'Italie.

D'une superficie de 61,9 km², il est le troisième plus petit État d'Europe après le Vatican et Monaco, et le cinquième au monde après les États de Nauru et Tuvalu.

C'est aussi la plus ancienne république au monde existant en continue jusqu'à nos jours. Son système constitutionnel remonte au XV^e siècle.

Saint-Marin est limité par les provinces italiennes d'Émilie-Romagne au nord et des Marches au sud. Il a un relief un peu accidenté formé de collines de basse altitude où la prairie domine, surmontées par la crête abrupte du Mont Titan culminant à 750 m d'altitude.

La République de Saint-Marin compte plus de 33 800 habitants. Cette population est principalement concentrée dans les centres urbains, à l'image de la capitale Saint-Marin (4 300 habitants), Dogana (7 000 habitants) et Borgo Maggiore (6 871 habitants). La langue nationale et officielle est l'italien.

L'hospitalité légendaire de Saint-Marin remonte à la fondation de la République

Au tout début du 4^e siècle, Saint Marin ou Sanctus Marinus en latin, tailleur de pierre, s'établit dans la ville de Rimini en tant que maçon, avant de s'installer seul au



Son Excellence Henri Okemba le jour de la remise des lettres de créance.

sommet du Mont Titan.

L'ermite est vite rejoint par de nombreux chrétiens fuyant la répression lancée contre eux par l'empereur romain Dioclétien. Et l'ancre du solitaire finira par devenir un véritable lieu de refuge sûr pour de nombreuses personnes. Jusqu'au général Giuseppe Garibaldi, père de l'unité italienne, poursuivi par l'armée du feld-maréchal Constantin d'Aspre.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la République de Saint-Marin sut conserver sa neutralité. Ce qui lui permit d'offrir l'asile à plus de 100 000 Italiens antifascistes. Plus récemment, le pourcentage d'Ukrainiens réfugiés dans la République est le plus élevé en Europe.

Saint-Marin devient ainsi ce paradis où la liberté et la cohabitation pacifique sont de véritables valeurs cardinales. Des valeurs que Saint-Marin va léguer à ses descendants : «*Relinquo vos liberos ab utroque homine*», ce qui veut dire: «*Je vous laisse libres des autres hommes*».

Un enseignement grâce auquel les Saint-Marinais ont, tout au long de l'histoire, mis en échec moult tentatives de soumission aussi bien par des dirigeants romains ou italiens que de hautes autorités ecclésiastiques.

Après presque deux millénaires d'existence, les traces de cette riche histoire demeurent intactes et visibles à travers ses 14 célèbres attractions telles que la Rocca

Guaita, le Monte Titano (Mont Titan) et la Basilique de Saint-Marin.

Ce sont là de véritables atouts sur le plan économique, car plus de 3 millions de visiteurs sont enregistrés chaque année à Saint-Marin. Outre le tourisme, l'économie de Saint-Marin, c'est aussi l'agriculture avec 17 % de surfaces occupées.

Avec un PIB de 1,541 milliard de dollars et un PNB de 1,825 milliard dollars, un taux de chômage de moins de 3 % de la population active, Saint-Marin a un indice de développement humain (IDH) de 0,853. C'est l'un des plus élevés au monde (44^e place sur 191 pays).

Une bonne santé économique qui est presque proportionnelle à la stabilité politique dont le pays a toujours joui depuis sa création. Ce qui se vérifie à travers des indicateurs politiques qui sont la stabilité politique, l'État de droit, l'efficacité, la qualité réglementaire et la liberté d'expression.

Bien que n'étant pas membre de l'Union européenne, Saint-Marin utilise l'euro et bénéficie de plusieurs avantages tirés de la coopération avec des pays de l'UE.

A la date du 09 février 2024, une nouvelle étape est donc franchie entre nos deux pays frères, en attendant l'accréditation d'un ambassadeur de la République de Saint Marin au Congo !

John NDIINGA -NGOMA

INONDATIONS AU NORD DU PAYS

Le Gouvernement au chevet des populations sinistrées

Face à la crise humanitaire causée par les inondations, après les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le nord du pays causant d'énormes dégâts matériels, le Gouvernement a affrété le 13 février dernier un convoi humanitaire fluvial pour répondre aux besoins urgents des populations en détresse. C'est le Premier ministre Anatole Collinet Makosso qui a donné le coup d'envoi du convoi au Beach de Brazzaville, en présence de Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, de quelques membres du Gouvernement, des représentants des Agences du système des Nations-Unies et de l'ambassadrice de France au Congo, Mme Claire Boudonyi.

Le bateau «Ville de Brazzaville» a été mis à flot pour apporter de l'aide aux victimes des inondations qui touchent les localités situées le long du fleuve Congo et ses affluents.

Les équipes multidisciplinaires civiles et militaires ont été envoyées à bord de ce bateau pour répondre aux besoins urgents des familles qui se retrouvent sinistrées, des suites des inondations, conséquence dramatique du dérèglement climatique. Avec eux, des tonnes de vivres, de non vivres et de médicaments.

Les inondations dans le Nord ont causé d'énormes dégâts matériels. Chaque année, les populations subissent le lourd tribut d'une pluviométrie violente et attendent du Gouvernement une assistance multiforme d'urgence. «Nous avons reçu le retour des populations, on a évalué leurs besoins et avec l'aide de l'ensemble des partenaires que nous remercions, publics ou privés, nationaux comme étrangers, les partenaires au développement, les partenaires bilatéraux comme multilatéraux, nous avons essayé de mobiliser cette grande quantité de vivres et de non vivres que nous mettrons à la disposition des populations riveraines du fleuve et de bien d'autres localités du pays, touchées par des inondations et des calamités», a déclaré Anatole Collinet Makosso, après avoir procédé au lancement du bateau humanitaire.

Pour le Premier ministre, c'est un grand carnaval qui va se déployer sur toute l'étendue du territoire «pour que les populations soient davantage convaincues que l'Etat ne les abandonnera jamais seules à leur triste sort; qu'en toutes circonstances, le Gouvernement sera à leur côté. Telles sont les instructions que nous avons reçues du Président de la République. Instructions qui vont au-delà de la simple assistance humanitaire», a-t-il déclaré.

Et d'ajouter: «Il s'agit là d'une action de solidarité envers nos compatriotes victimes des inon-



Le départ du bateau humanitaire



Le Premier ministre donnant le coup d'envoi du bateau destiné à apporter de l'assistance aux victimes des inondations dans le nord du pays.

dations et autres catastrophes. Ils ne sont pas abandonnés. Le Gouvernement est à leur chevet en intervenant toutes les fois que cela s'impose, conformément à la politique nationale d'assistance sociale. Il faut qu'on apprenne à s'habituer aux faits des inondations qui sont devenues un événement important au plan national et international qui demande une mobilisation

importante des énergies, des ressources et beaucoup de génie pour que les populations ne se sentent jamais abandonnées pendant cette période de catastrophe». Il a indiqué qu'un plan de contingence est élaboré. Il vise à regarder comment par une action beaucoup plus importante, on peut arriver à faire face désormais à toutes les catastrophes

naturelles. «Le Gouvernement travaille pour avoir un plan intégré de lutte contre les effets dévastateurs de ces catastrophes. Le Gouvernement s'organise pour que les populations où qu'elles se trouvent confrontées à cette réalité difficile soient assistées», a-t-il ajouté.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Y aura-t-il des limites à l'innommable ?

Au rythme où déferlent les nouvelles sur notre petite communauté d'à peine 6 millions d'âmes, on se demande si nous connaissons le répit un jour. On parle d'incivisme, d'antivaleurs, de dépravation des mœurs, d'un monde sans Dieu et j'en passe. Synonymes et équivalences sont infinies. Nous y épuiserions les théories et les modèles explicatifs. Dire : «C'est le siècle qui veut ça!», est un peu court. Mais dire que c'est l'Etat qui est responsable, ou la famille qui a démissionné ne sont plus suffisants. Sans doute y-a-t-il un peu de tout ça.

Ainsi nous assistons, impuissants, à la montée en gamme de la déliquescence d'une Nation. Le bon et le mal ne se distinguent plus ; le permis et l'interdit ne savent plus marquer leurs limites. Même les adultes ne sont plus adultes que de nom. Un adjoint au maire peut tranquillement s'en prendre incestueusement à l'enfant de sa femme. La justice peut le laisser fuir un instant et le rattraper sans commentaires. Et dans tout ça, notre sport national, le détournement des deniers publics poursuit ses performances au grand su de tous.

Ils ont osé ! Des adolescents ont descendu le drapeau national de son mât et hissé à la place leur propre drapeau de pirates délinquants. Grave. Inouï. Jamais vu dans le pays. C'est comme si chaque jour dans ce pays, chacun poussait le curseur pour savoir jusqu'où nous pouvons aller trop loin. Un slogan proclame : «Le ciel ne tombera pas ! ». Et de fait, il n'est pas tombé ! Car même les sanctions énoncées paraissent aggraver un mal qui n'a été commis que par quelques-uns. Fermer un lycée, ne plus accepter les inscriptions aux examens des élèves de terminale, c'est les préparer au chômage d'où nous avons le devoir de les tirer.

Début novembre nous avons dû enterrer une trentaine de nos jeunes, morts étouffés, alors qu'ils portaient pour une embauche à l'armée. En janvier, nous avons déploré la mort d'une demie-dizaine des nôtres, morts écrasés sous les gravats à Dakar. Les «Bébés noirs» qui tuent et mutilent chaque nuit dans la ville, sont littéralement montés plus haut avec ce drapeau anéanti au bas de son mât et la montée de leur propre signe de reconnaissance. Que sera demain, au propre comme au figuré ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

ZLECAF ET AGOA

Aider les entreprises à améliorer leur compétitivité

Le ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, a organisé le 8 février dernier, la Journée d'échanges sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et la loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique (AGOA). Pour préparer les entreprises congolaises à tirer avantages du grand marché africain et de l'AGOA et inciter les jeunes à la culture entrepreneuriale. C'est l'entreprise qui crée l'emploi; c'est elle qui crée la richesse.

Les travaux ont été ouverts par le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, en présence des ministres Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, du Développement industriel et de la promotion du secteur privé; Valentin Ngobo, de l'Agriculture et de l'élevage; Juste Léon Ibombo, des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, et Hugues Ngouélondélé, de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi. Dans son allocution, le ministre



Les participants

d'Etat Alphonse Claude N'Silou a, d'emblée, dégagé les avantages de l'AGOA qui a permis à un pays comme l'Afrique du Sud d'exporter en 2023 pour 6 milliards de dollars aux Etats-Unis. La Côte d'Ivoire, qui a le même potentiel économique que le Congo, a exporté pour 3 millions. Le Congo a un chiffre qui avoisine le zéro en 2023. Donc, pas d'exportations. «C'est dire que derrière l'AGOA, il y a des volumes d'échanges importants, des chiffres importants, des richesses qui se créent et de

nombreux emplois pour les jeunes», a-t-il indiqué. Derrière l'AGOA, «il y a un débouché, un marché de 330 millions de consommateurs. L'Afrique qui vient d'unifier son marché, la ZLECAF, un marché de près de 1 milliard 500 millions de consommateurs», a poursuivi Alphonse Claude N'Silou. A la différence de l'AGOA, la ZLECAF est contraignante. «Elle va créer un environnement très concurrentiel et si nous ne nous préparons pas, elle sera une me-

nace. Or, l'esprit des Chefs d'Etat qui l'ont voulue est d'en faire une opportunité pour le développement et créer de nombreux emplois surtout pour les jeunes. Cela va passer par l'accompagnement des jeunes avec des guides simplifiés pour créer les entreprises et pour accéder aux financements», a précisé le ministre d'Etat. Pour lui, l'histoire du Congo n'a pas permis des capitaines d'industrie, capables de créer la richesse. «C'est maintenant qu'il faut les créer. C'est les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les capitaines d'industrie de demain. Les entreprises qui sont installées dans le pays restent malheureusement frileuses et n'osent pas suffisamment tirer profit de l'AGOA et ne se préparent pas pour affronter la concurrence sur le marché unifié africain qui arrive. Tout en étant conscientes que si elles ne revoient pas leur modèle économique originel, elles vont mourir. Nous ne voulons pas que le Congo devienne un simple réceptacle. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici», a insisté le ministre d'Etat. Les intervenants ont édifié l'as-

sistance sur les financements, les normes, les qualités de produits, les opportunités à disposer de Zones économiques spéciales (ZES) et d'une économie numérique.

«Nous devons nous mettre au travail si nous ne voulons pas voir nos entreprises disparaître, ainsi que les emplois qui vont avec. Elles doivent être compétitives et créer la richesse. Nous devons aussi inciter les jeunes à entreprendre et préparer nos entreprises de tirer avantages du grand marché qui s'ouvre à notre pays», a affirmé Alphonse Claude N'Silou.

Des débats, il est ressorti le problème de financement des entreprises et, surtout, l'électricité qui constitue un frein pour le développement.

Le ministre Valentin Ngobo a insisté sur la production qui pose problème aux entreprises congolaises. «Tant qu'on arrivera pas à satisfaire le marché national, il est quasiment impossible d'envisager l'exportation. Nous devons augmenter la production. La ZLECAF est un marché concurrentiel, il faut donc le faire de façon compétitive», a-t-il expliqué.

Cyr Armel YABBAT- NGO

SANTE

Améliorer la couverture vaccinale au Congo

Le Comité de coordination inter-agences de la vaccination s'est réuni le 3 février dernier, sous l'autorité du ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki. Consolider la collaboration entre les acteurs impliqués dans la vaccination au Congo et discuter sur les stratégies de l'amélioration de la couverture vaccinale du pays, tels étaient les objectifs de la réunion.

La rencontre s'est tenue dans un contexte d'urgence humanitaire lié aux inondations et à la résurgence des épidémies. Elle a permis de mettre en lumière l'importance de l'introduction du vaccin contre l'hépatite B à la naissance et de la deuxième dose du vaccin contre la poliomyélite dans le calendrier vaccinal et la validation du rapport sur l'évaluation sur la gestion efficace des vaccins et du plan d'amélioration continue qui vise à renforcer la gestion des stocks de vaccins, à améliorer la chaîne d'approvisionnement et à garantir la qualité des vaccins.

«Nos engagements sont d'une importance capitale pour l'amélioration de la survie de la mère et de l'enfant», a indiqué Gilbert Mokoki.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la stratégie mondiale pour la vaccination à l'horizon 2030, visant à assurer que chaque individu, quel que soit son lieu de résidence et son âge, bénéficie des vaccins nécessaires pour sa santé. Il s'est également agi du contexte d'urgence humanitaire marqué par les inondations et la résurgence des épidémies. Le ministre a souligné l'importance cruciale de la vaccination



A l'ouverture des travaux

dans ce contexte, en tant que moyen essentiel de protéger les populations vulnérables contre les maladies évitables. Il a fondé l'espoir que de leurs échanges se concrétise leur volonté commune d'améliorer la couverture vaccinale au Congo et a appelé à la collaboration de tous les partenaires pour atteindre cet objectif. Créé en 1981, le Programme élargi de vacci-

nation s'aligne sur cette perspective en fournissant des services de vaccination efficaces et de qualité à la population cible. Dans ce contexte, le ministre Mokoki a souligné la mise en place d'un programme biennal 2023-2024.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ECONOMIE

Une politique nationale pour impulser le secteur informel

Le Congo dispose désormais d'un cadre national de l'économie informelle 2024-2033. Sa validation a eu lieu lors d'un atelier tenu le 25 janvier 2024 à Brazzaville. C'était sous les auspices de la ministre de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle, Ines Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo, en présence de la représentante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Congo, Mme Adama Barry Dian.



Les officiels à l'issue de l'ouverture de l'atelier

Au Congo, comme dans la plupart des pays en développement, le poids grandissant de l'économie informelle dans l'économie, notamment au niveau de l'emploi impose de l'inscrire dans les priorités du Gouvernement en matière de développement. Raison pour laquelle le gouvernement a procédé à la mise sur pied d'une politique nationale de l'économie informelle (PNEIC). Ce document est l'une des conclusions des assises nationales de l'économie informelle organisées en février 2023.

Pour la ministre Ingani, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est un défi. Elle trouve ses fondements dans les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment la recommandation 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et l'agenda du travail décent.

Au regard de nombreux défis à relever, la PNEIC permettra d'une part de s'imprégner des problèmes qui minent ce secteur et de rendre plus visible les conditions inégalitaires des acteurs de l'économie informelle dans les rapports sociaux. Elle se veut une plateforme d'apprentissage pour ses acteurs en leur donnant la possibilité de mesurer les opportunités ainsi que les conséquences en matière d'organisation des travailleurs de l'économie informelle. «Ce document de politique se présente comme un cadre d'orientation et de référence pour les acteurs de ce secteur. Il est un outil de plaidoyer et de sensibilisation pour la participation des acteurs au dialogue social et aidera le Gouvernement dans l'élaboration des programmes et actions de développement. Aussi permettra-t-il la mise en place des mécanismes de protection sociale adaptés aux acteurs de l'économie informelle, le développement des mesures incitatives pouvant favoriser des initiatives collectives d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail...», a dit la ministre de l'Economie informelle, à l'ouverture de l'atelier.

La PNEIC un dispositif important pour le secteur informel, sa mise en œuvre a nécessité une forte mobilisation des acteurs dont le système des Nations unies, à travers le PNUD. Pour sa représentante au Congo, promouvoir le développement durable signifie prendre en compte l'économie informelle. «L'intérêt pour le PNUD d'accompagner ce processus d'élaboration de la politique nationale de l'économie informelle est lié d'une part à l'ambition de sortir plusieurs congolaises et congolais notamment des jeunes de la pauvreté et de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, et d'autre part à contribuer de façon significative à la croissance inclusive, résiliente et durable, objectif principal du Plan national de développement (2022-2026)», a dit Mme Adama Barry Dian.

Au Congo, l'emploi informel reste dominant. Selon le recensement général des entreprises réalisé par l'institut national de la statistique, plus de 93,4% des effectifs des unités économiques recensées, soit 9 entreprises sur 10 évoluent dans le secteur informel, ce qui signifie généralement qu'ils n'ont aucune protection sociale, ils jouissent de moins de droits au travail et ils ont moins de possibilités d'améliorer leurs compétences.

D'où ce document de politique nationale qui aidera à l'élaboration des solutions pertinentes, adéquates et durables en vue de la transformation de l'économie informelle, a souligné la ministre de la Promotion de la femme.

E.M.-O.

ARRONDISSEMENT 7 MFILOU

Mme Bibiane Itoua a officiellement pris ses fonctions

Nommée le 9 janvier 2024, Mme Bibiane Itoua née Kouloumbou Babingui a été officiellement installée dans ses fonctions d'administrateur-maire de Mfilou le 6 février dernier par Pierre Cébert Ibocko-Onanga, préfet du département de Brazzaville. C'était en présence de Dieudonné Bantsimba, président du Conseil départemental et municipal, député maire de Brazzaville et de plusieurs personnalités et invités.

Mme Bibiane Itoua a exprimé sa gratitude au Président de la République pour la confiance qu'il a placée en sa personne en la nommant à cette fonction. Elle a témoigné sa reconnaissance au Gouvernement, singulièrement à Raymond Zéphyrin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, pour avoir porté avec bienveillance la proposition relative à sa nomination. Déclinant sa feuille de route, Bibiane Itoua a indiqué que son rôle en tant qu'administrateur-maire est d'aider le Président de la République, le Gouvernement et la municipalité de Brazzaville à relever avec efficacité les défis pour

le bien-être des populations. Parmi les défis à relever, figurent en grande place les érosions, l'insécurité, l'entretien des voiries, l'assainissement, la modernisation de l'état civil et la gestion des personnels bénévoles marginalisés.

«Ce rôle ne saurait non plus être joué avec brio sans la pleine implication des populations et des autres composantes sociales de Mfilou-Ngamaba que nous souhaitons associer aux décisions qui les concernent. La collaboration couplée du soutien appuyé de notre hiérarchie va être le moteur de notre action qui sera guidée exclusivement par la volonté de donner localement du sens à la politique gouvernementale en vue de la satisfaction des besoins



Bibiane Itoua installée dans ses fonctions par le Préfet de Brazzaville

des populations de notre arrondissement», a-t-elle déclaré. Le préfet Pierre Cébert Ibocko-Onanga a rappelé le rôle de l'administrateur-maire. «Il représente l'Etat au nom du maire dans un arrondissement. Il est nommé par le pouvoir central alors que le maire est élu. Il veille sous l'autorité du maire de la commune à l'exécution des lois et règlements de la République, des décisions du

Gouvernement et des délibérations du Conseil départemental et municipal», a-t-il dit. A noter que Mfilou-Ngamaba est une mosaïque de diversité qui s'étend sur une superficie de 3875 km², découpée en 13 quartiers, où réside une population d'environ 245.685 habitants.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

PARLEMENT

Daniel Illoye Gouya face à ses mandants de Ouenzé 2

Le député de la deuxième circonscription électorale de Ouenzé, Daniel Illoye Gouya, a effectué une descente parlementaire, lundi 29 janvier dernier, pour échanger avec ses mandants. Il était parti faire la restitution des travaux de la troisième et quatrième session administrative et budgétaire de l'Assemblée nationale.

député s'est appesanti sur les principales affaires adoptées, notamment celle liée à la proposition de loi sur l'interopérabilité et l'ouverture du canal USSD aux fournisseurs de service à valeur ajoutée (SVA) au Congo. Au terme de cette loi, les codes USSD antérieurement détenus et exploités exclusivement par les opérateurs de téléphonie



Honorable Daniel Illoye Gouya à droite

Dans son compte rendu, le

(Suite en page 5)

MAKELEKELE

«Je suis le seul président de l'UDH-Yuki», affirme Joseph Badiabio

Le député de la deuxième circonscription électorale de Makélékélé, Joseph Badiabio, président de UDH-Yuki, a réuni le 31 janvier dernier au stade du CEG Angola libre les populations des quartiers Moukondzi-Ngouaka et Météo, dans le cadre de sa descente parlementaire. Et pour rendre compte des travaux des sessions de l'Assemblée nationale.

M. Joseph Badiabio a commencé par justifier son absence sur le terrain. «C'était pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous avons évolué dans un contexte assez particulier ponctué par des événements bloquants et surtout paralysants qui ne nous ont pas permis de réaliser les descentes parlementaires», a-t-il déclaré. Allusion faite aux querelles intestines et multiples crises qu'a traversées l'UDH-Yuki, jusqu'à la tenue de son congrès. «C'est cette turpitude là qui a fait que je ne sois pas présent parmi vous. J'étais tellement accablé par les tractations au niveau de notre parti qui, fort heureusement, commencent à se dissiper. A ce jour d'aujourd'hui, je me présente à

vous comme étant le seul président de l'UDH-Yuki. Après moult rebondissements, je pense qu'on s'achemine doucement vers la fin. Vous pouvez être rassurés que votre humble serviteur a bataillé fort pour arracher cette victoire de haute lutte», a affirmé Joseph Badiabio. Quant à sa présence aux côtés d'Isidore Mvoubi, à Kindamba, il a répondu que sa présence là-bas obéissait tout simplement à une invitation qu'il a reçue du président de l'Assemblée nationale. «Les gens ont tendance à vouloir rajouter, c'est bien dommage. Ce n'est pas une trahison, bien au contraire, mais plutôt une considération. Soyez fiers qu'on ait porté le dévolu sur ma modeste personne. Nous sommes 151 députés et le



Joseph Badiabio

président de l'Assemblée nationale n'a pensé qu'à 12 députés. C'est un honneur pour nous et vous devez vous en réjouir», a-t-il dit. Pour cette descente parlementaire, Joseph Badiabio a rendu compte des travaux de la troisième session administrative tenue du 2 juin au 13 août et de la quatrième session budgétaire tenue du 15 octobre au 23 décembre 2023. Il s'est principalement focalisé sur trois affaires qui ont retenu son attention: la pro-

position de loi relative à l'interopérabilité et à l'ouverture du canal USSD aux fournisseurs de services à valeur ajoutée (SVA), en République du Congo; le projet de loi sur la protection de l'environnement et celui transformant le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) en un établissement public à caractère industriel et commercial.

Cyr Armel YABBAT-NGO

TROISIEME CIRCONSCRIPTION DE OUENZE

Jules Junior Romarick Oyo Embounou s'engage concrètement auprès des jeunes

Le député de la troisième circonscription électorale de Ouenzé, Jules Junior Romarick Oyo Embounou, était face à ses mandants, le samedi 27 janvier dernier, dans le cadre de sa descente parlementaire. L'exercice est voulu par l'incontournable devoir de redevabilité et l'exigence légale d'une restitution des travaux de la quatrième session ordinaire budgétaire de l'Assemblée nationale.

C'est aussi un moment d'écoute et de partage, puisqu'il donne à chacun des mandants l'opportunité de poser des questions et d'obtenir des réponses du député. Parlant de l'année de la jeunesse, a mis en relief l'emploi et la formation des jeunes. Il a décliné les prévisions d'emplois ouverts au profit de certains départements ministériels au titre de la loi de finances 2024. Jules Junior Romarick Oyo Embounou a invité les jeunes à saisir les opportunités d'emplois qui se présentent aux Congolais. «Rien que pour cette année 2024, plus de 3000 postes de travail attendent les jeunes dans les administrations publiques, en dehors de ceux proposés par les sociétés privées...C'est donc à nous députés de proposer des lois qui devront faciliter la création des entreprises, notamment pour les jeunes qui se lancent pour la première fois dans les affaires. C'est à nous députés de faire en sorte que les jeunes qui ont déjà des entreprises, ne croulent pas sous le poids parfois exagéré des taxes incessantes à payer», a-t-il déclaré, tout en mettant un accent particulier sur la for-

mation. Pour lui, il n'y a pas d'autre solution pour résorber le chômage des jeunes, que de continuer de créer des emplois dans l'administration publique tout en facilitant davantage la promotion et surtout le développement des PME. Le député de Ouenzé a rappelé les actions qu'il a menées de 2022 à 2023. Il s'agit de l'octroi de bourses d'études; la réhabilitation des salles de classe à l'école Saboukoulou; l'équipement des salles de classe en tables-bancs; la facilitation d'obtention des



Jules Junior Romarick Oyo Embounou

cartes nationales d'identité; organisation des fêtes de fins d'année. «C'est ensemble que nous pouvons faire plus pour chacun. Si nous sommes solidaires, si nous travaillons ensemble, nous pourrions construire de grandes choses», a-t-il dit. Pour l'année 2024, il a promis

d'accompagner 1000 jeunes de Ouenzé 3; l'encadrement des élèves des classes d'examen; la sensibilisation des jeunes en situation de décrochage scolaire; le soutien des jeunes qui voudront apprendre un métier.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

mobile (MTN et AIRTEL), seront désormais ouverts aux autres acteurs. Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord inhérent au projet de création d'activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique entre la République du Congo et la Banque internationale de développement (AID). S'agissant la quatrième session budgétaire, Daniel Illoye Gouya est revenu sur la loi de finances exercice 2024, ainsi que le projet de loi sur la protection des consom-

mateurs. Par le vote de cette dernière loi, le pays vient de se doter d'un cadre juridique et institutionnel qui intègre les orientations internationales et communautaires dans le but d'assurer la protection de la santé, de la sécurité des droits économiques des consommateurs dans un contexte concurrentiel de plus en plus complexe marqué par la mondialisation de l'économie et particulièrement par la création de la zone économique de libre échange continentale africaine (ZLECAF), etc. A travers l'échange, les populations ont exprimé leurs

doléances. Elles portent essentiellement sur l'insalubrité, les pénuries d'eau et d'électricité et les populations ont sollicité leur élu de les aider à trouver des solutions à ces problèmes. En sa qualité de député et de président du comité PCT de Ouenzé, Daniel Illoye Gouya entend organiser une rencontre avec les jeunes de son arrondissement pour recueillir leurs aspirations qui feront l'objet d'un mémorandum qu'il transmettra aux pouvoirs publics.

Gaule D'AMBERT

COUP D'OEL EN BIAIS

Délit de blasphème sous la République

Les violences en milieu scolaire sont des actes récurrents ces dernières années. Ils se déroulent sous nos yeux et sont abondamment commentés dans les réseaux sociaux. Tellement que ce phénomène tend à se banaliser. Sauf le 5 février dernier au lycée technique commercial 5 Février où des élèves appartenant à une écurie de "Bébés noirs" ont décroché à cœur joie le drapeau national du MAT pour le remplacer par une bannière de couleur bleue qui serait leur drapeau, un outrage à la République ! Les symboles de la République doivent être respectés par tous. C'est très inquiétant au point où on se demande où va le pays ? Tout le monde est unanime pour dire qu'il faut y mettre un terme. «Et cela doit se faire en sanctionnant avec la dernière énergie cette bravade. Car il s'agit de se saisir à temps de ces faits dégoûtants. Il faut agir et réagir avant qu'il ne soit trop tard », disent certains compatriotes. Aux dernières nouvelles, les cours sont suspendus dans cet établissement et 16 élèves impliqués dans cet acte ont été identifiés, certains interpellés (Lire aussi notre éditorial en page 3).

Loi de finances 2024: marche arrière

Un mois à peine après l'adoption et la promulgation de la loi de finances 2024 par le Parlement et le Président de la République, le Gouvernement Makosso a introduit une modification dans le document, portant sur l'autorisation du pays à émettre des bons et obligations sur le marché régional, nous apprend une source généralement bien informée. Alors que l'article 6, dans l'ancienne loi, au deuxième alinéa, précisait que «au titre de la présente loi de finances, aucune émission de bons et d'obligations n'est permise sur le marché régional». Les fonds que le gouvernement ira rechercher sur le marché de la BEAC devraient permettre, selon la même source, de «financer un déficit évalué à 1174 milliards de francs CFA».

Intronisations

Le préfet de Brazzaville, Pierre Cébert Onanga Iboko, n'a pas lésiné sur les moyens pour installer dans leurs fauteuils les administrateurs-maires récemment nommés ou mutés dans la capitale. Il a officiellement installé les administrateurs-maires de Mfilou-Ngamaba, Mougali et Bacongo. Les cérémonies d'investiture, auxquelles ont assisté notamment le maire central Dieudonné Bantsimba, les administrateurs-maires des autres arrondissements de la capitale et de nombreux cadres et invités de marque, ont revêtu un caractère faste. Tous les administrateurs promus ont promis la bonne gestion et la salubrité publique. Mais on n'a pas entendu parler de financement. On ne sait sur quoi ils doivent compter pour mener à bien le programme de développement de leurs arrondissements.

La criminalité en hausse

Des «bébés noirs» supposés ont égorgé un jeune de 22 ans, membre d'une écurie rivale appelée "Apôtre", C'était samedi 10 février 2024 à Moukondo, un quartier de Mougali (4ème arrondissement de Brazzaville). Selon notre confrère Le Troubadour de Brazzaville, cela se serait passé aux environs de 9h dans la rue Ntonkama. Il s'agirait d'un règlement de compte. Mais où sont passées les patrouilles judiciaires annoncées par le procureur de la République André Oko Gankala en avril 2017 ? "Mon Parquet", comme aime à l'appeler certains compatriotes, avait envisagé cette piste de solution pour éradiquer le phénomène bébés noirs.

Actes d'incivisme lors de l'inhumation d'un élève à Dolisie

Elève en classe de 4^e au Collège d'enseignement général (CEG) Pierre Loutala de Dolisie, Fredyna Tchiloulou est décédée à l'hôpital général de Dolisie. Des suites de paludisme. Mercredi 7 février 2024, peu avant la levée du corps pour le cimetière public de Mulende, ses camarades, jugeant cette mort suspecte, ont saccagé et pillé la maison familiale de la disparue. Sous le regard impuissant de ses parents. Ce n'est que bien plus tard que la fille a été conduite au cimetière.

A Ngo, désarroi après une bourrasque

Une tornade d'une violence indescriptible a soufflé sur la ville de Ngo, dans le département des Plateaux. Elle a provoqué d'importants dégâts matériels, dont des arbres déracinés, des installations électriques désarticulées, des habitations détruites y compris la résidence du sous-préfet qui a perdu son toit, arraché par le vent. Au total, 280 ménages sont sinistrés. Dieu merci, on ne signale aucune perte en vie humaine. C'est le désarroi total, pour les habitants de la localité.

ACTION HUMANITAIRE

Des médicaments et matériels offerts par l'OMS au ministère de la Santé

Un lot composé de tentes, de tests de dépistage du choléra et du paludisme, mais également des médicaments de toutes sortes a été offert par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au ministère de la Santé et de la population, pour la prise en charge des maladies courantes et des blessés. C'était, le 9 février 2024 à Brazzaville. Remise par le Dr Kandako Youba et réceptionné par le Pr Henri Germain Monabeka, ce don a pour objet de garantir la continuité des services dans les formations sanitaires des zones sinistrées.

S'exprimant au nom du représentant résident de l'OMS au Congo, le Dr Kandako Youba, responsable des urgences, a souligné: «Dès les premières heures de ce sinistre, l'OMS s'est tenue auprès du Gouvernement, apportant son expertise technique pour l'élaboration du plan de réponse national. Nous avons ainsi soutenu le déploiement sur le terrain d'une équipe de seize experts congolais formés à travers le projet Surge. Il s'agissait de faire, dans un premier temps, la cartographie des formations sanitaires affectées, localiser la population déplacée afin d'orienter les actions. Des fonds auprès des donateurs ont été également mobilisés par l'OMS, pour financer la réponse aux inondations», a-t-il déclaré. Emu, le Pr Henri Germain Monabeka, directeur général des soins et service de santé, a au nom du ministre de la Santé et de la population salué ce geste salutaire et louable: «Je voudrais vous dire un grand merci, pour ce geste



Vue partielle du matériel et de médicaments

qui vient d'être fait. Les tentes seront utiles aux personnes déplacées. De même, du fait de la décrue, des épidémies sont prévisibles et pour y faire face, nous devons pré-positionner des médicaments. Ceux que vous nous donnez vont aider dans ce sens», a-t-il souligné. Ce don, faut-il rappeler, est le premier lot expédié depuis le hub des urgences de Dakar, au Sénégal. Compte tenu de l'ampleur des besoins sur le terrain, trois autres lots de plus grande envergure sont attendus très prochainement. Les différents ap-

puis de l'OMS serviront à soutenir les actions relatives à la santé des personnes affectées par les inondations. Environ 340.000 personnes dont des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées ont été affectées par ces inondations. Elles ont contraint

plusieurs personnes à quitter leurs domiciles. Les inondations sont dues au débordement de plusieurs cours d'eau, à cause de fortes précipitations qui se sont abattues sur le pays entre décembre et janvier. Les départements touchés sont : la Likouala, la Sangha, la Cuvette, les Plateaux, le Niari, Pointe-Noire, le Pool, le Kouilou et Brazzaville. Les précipitations actuelles sont deux fois supérieures à la moyenne de la période 2022-2023 et l'eau en Oubangui, un affluent majeur du fleuve Congo, a atteint un niveau record.

A.-P.M

VIE ASSOCIATIVE

L'association «Nouvelle génération» émergente portée sur les fonds baptismaux

Après cinq années d'existence, l'association Nouvelle Likouala émergente change de dénomination et devient l'Association nouvelle génération émergente (ANGE). Une décision prise lors d'une assemblée générale tenue le 3 février 2024 à Brazzaville sous la houlette de son président Eddie Sergio Malanda.



Le nouveau bureau élu

C'est dans l'objectif d'élargir leur horizon et de s'arrimer aux enjeux actuels que les membres de l'association Nouvelle Likouala émergente ont procédé à la révision de leurs textes fondamentaux et à l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante. Après près de deux heures de travaux, les membres et autres acteurs du monde associatif ont conclu par la mise en place d'un bureau de neuf membres qui conduira les destinées de l'association nouvelle génération émergente. Le bureau est piloté par Eddie Sergio Malanda. Peu avant cette phase, l'assistance a suivi une projection de près de 30 minutes retraçant les activités dans les secteurs socio-économiques menées par l'association Nouvelle Likouala émergente pendant cette demi-décennie d'existence. Des activités qui ont tourné autour de la promotion de la production agricole, des activités sportives

et ludiques, avec pour objectifs d'unir les jeunes et forger leur morale ainsi que des activités d'ordre sanitaire. Pour Eddie Sergio Malanda, l'association nouvelle Likouala émergente n'a pas démerité, puisqu'en cinq années d'existence des actions d'envergure ont été menées et des batailles remportées, malgré des moyens limités. Ce bilan, jugé satisfaisant, a valu à l'association un rayonnement tant sur le plan national qu'international. Rendant hommage au chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso, pour avoir consacré l'année 2024 à la jeunesse, Eddie Sergio Malanda estime que cette déclaration tombe à point nommé et répond aux aspirations et à la vision de l'association. Aussi, l'association est obligée de

ne ménager aucun effort pour porter plus haut sa vision tournée vers le bien être du peuple congolais en général et de la jeunesse en particulier. «Pour ce nouveau mandat, notre vision ne change pas, nous allons simplement continuer dans la même lancée les actions que nous avons envisagées. Nous allons par exemple concrétiser notre action d'offrir des kits sanitaires à l'hôpital de Kinkala dans le département du Pool et la construction de deux écoles, les départements ne sont pas encore identifiés, nous nous attèlerons à miser sur les zones où l'école est encore loin des populations», a annoncé le président de l'ANGE.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Le premier navire Biométhane et e-methane Ready de CMA CGM en escale

Ce navire, qui répond aux attentes et aux intérêts actuels des clients, a été construit en 2020 avec une capacité supplémentaire pour les importateurs en complément du service ASAF. Ainsi, le vendredi 9 février dernier, en présence de Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, de Séraphin Balhat, directeur général du Port autonome de Pointe-Noire, d'Yvain Richard, directeur général de CMA CGM Congo, et des autorités du Port autonome de Pointe-Noire et celles de CMA CGM ont assisté à l'arrivée de ce premier navire qui est le plus gros faisant escale sur la côte ouest de l'Afrique. En effet, il s'agit d'un navire de 366m de longueur, l'équivalent de quatre terrains de football, et d'une largeur de 51m, soit la longueur

de deux terrains de tennis mis bout à bout. En plus de cela, il jouit d'une capacité géométrique de 14812 EVP, des conteneurs de 20 pieds et un moteur principal alimenté au gaz naturel liquéfié. Ce navire qui est déployé sur la ligne de CMA CGM aura quelques intérêts pour les clients congolais. Il s'agit d'un nouveau vecteur de sortie pour leurs clients export vers l'Asie et Pointe-Noire sera le dernier port touché et le transit time vers Singapour, etc. Cette escale à Pointe-Noire montre justement l'attachement qu'il a pour le port océan d'Afrique centrale. Dans son allocution, le directeur général de CMA CGM a fait comprendre au ministre des Transports et à l'ensemble des partenaires qu'ils pourraient compter sur leur collaboration pour la mise en place d'un cadre qui va permettre au Port autonome de Pointe-Noire d'être la référence africaine en termes des services faciles



Photo de famille à côté du navire



Une vue du mastodonte au Port de Pointe-Noire

dans les domaines de l'import, l'export et du transbordement. «La qualité de notre service local est votre principale préoccupation. Depuis plusieurs années, nous avons œuvré pour faciliter le passage dans nos locaux de nos clients, déclarants et transitaires notamment grâce à l'arrêt de la demande des cautions que nous avons pu obtenir grâce à la validité du BAD par notre partenaire Congo Terminal et en passant toujours

un peu plus loin vers la digitalisation et la dématérialisation», a souligné Yvain Richard. De son côté, le directeur général du Port autonome de Pointe-Noire a rappelé que le Plan national de développement 2022-2026 est conçu afin de mettre en œuvre un plan stratégique avec des ambitions comme faire de ce port un poumon économique au service du pays et d'un vaste hinterland en Afrique Centrale. Ce à travers la mise en œuvre d'un smart port et d'un vaste réseau de services totalement digitalisé, tout en tenant compte des urgences environnementales. Le ministre, à son tour, a salué l'arrivée de ce navire au Port autonome de Pointe-Noire et a fait appel aux agents dudit port de travailler main dans la main afin de faire de celui-ci un grand port au niveau de l'Afrique Centrale.

BEAC

Le Centrafricain Yvon Sana Bangui nouveau gouverneur

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a un nouveau gouverneur, le Centrafricain Yvon Sana Bangui. Il dirigera l'institution pour les sept prochaines années. Proposé par le président centrafricain, Faustin Archange Touadera, suivant le principe de rotation en vigueur dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui regroupe le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La nomination a été validée le 9 février 2024, au cours d'une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue par visioconférence.

Agé de 49 ans, Yvon Sana Bangui succède au Tchadien Abbas Mahamat Tolli, arrivé en fin de mandat depuis le 6 février. L'ancien gouverneur a pour sa part été adoubé par les chefs d'Etat de la CEMAC comme candidat au poste de président de la Banque africaine de



Yvon Sana Bangui, nouveau gouverneur de la BEAC



Le siège de la Banque centrale à Yaoundé, au Cameroun

développement (BAD). Yvon Sana Bangui n'est pas un inconnu de la maison. Il y cumule 19 ans

d'expérience. En effet, il a intégré la BEAC en 2005 en tant qu'agent d'encadrement supérieur. Il a gravi plusieurs échelons avant d'être nommé au poste de directeur central des systèmes informatiques. Une fonction qu'il occupait jusqu'à sa désignation comme gouverneur.

En tant que gouverneur de la BEAC, il va assurer la direction de la Banque centrale et sera notamment assisté dans ses fonctions par le Tchadien Souleymane Mahamat Djibrine, également nommé le 9 février, directeur général des études, finances et relations internationales par les chefs d'Etat. La nomination du secrétaire général de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) a été ajournée. En attendant, c'est la République centrafricaine qui continue à assumer ce poste en dépit du principe de non cumul de responsabilités à la tête des institutions de la CEMAC par un même pays.

Alain P. MASSAMBA

TCHAD

Makaïla Nguebla s'inquiète d'un «renfermement» des autorités

Ancien blogueur critique des autorités, devenu conseiller aux droits de l'homme à la Présidence, Makaïla Nguebla vient d'être écarté de ce poste qu'il avait accepté à son retour de quinze ans d'exil fin 2021. «Ce que je déplore, ce sont les dérives qui risqueraient de nous amener vers une radicalisation, un rétrécissement de l'espace civique et politique», a-t-il déclaré après avoir été démis de ses fonctions.



Makaïla Nguebla

Il était un des symboles de l'ouverture promise par les autorités de la transition, mais il s'inquiète désormais du rétrécissement de l'espace civique à l'approche des élections générales. Makaïla Nguebla présage qu'à l'allure où vont les choses, à l'approche de l'élection majeure où les Tchadiens seront appelés à s'exprimer sur leur dirigeant, les libertés individuelles pourraient connaître un coup dur. Au-delà de son cas personnel, on assiste selon lui à un «renfermement» des autorités autour des caciques du régime Déby.

«C'est une évidence parce que c'est un renfermement. Nous constatons que l'ouverture qui a été annoncée par le chef de l'Etat à la prise du pouvoir risquerait d'être remise en cause, affirme-t-il. Il a tendu la main à toute l'opposition, à la diaspora, à nous autres qui sommes rentrés pour cette transition. Aujourd'hui, on a l'impression que, en nous écartant, ils sont en train de s'enfermer sur eux-mêmes et de vouloir quand même éviter que des personnes gênantes puissent être incluses dans cette transition. On a l'impression qu'on s'éloigne de la volonté de pacifier le Tchad», explique-t-il.

Au regard des actes posés, l'ancien blogueur estime qu'«il faut absolument qu'on évite cela. Parce que, effectivement, la société civile et l'opposition démocratique réclament un espace plus épanoui, donc de s'exprimer en termes de mobilisation, de manifestations». Il a peur que «le pouvoir risquerait effectivement de s'enfermer» et également que «l'opinion publique tchadienne risquerait une fois de plus de se retrouver dans la rue».

Gaule D'AMBERT

PAIX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les aumôniers pour la paix en Afrique échangent à Brazzaville

C'est sur le thème: «Aumônier au service de la paix, de la stabilité et du développement durable» que se tient du 15 au 18 février 2024, à Brazzaville (Congo), le grand Congrès international dénommé Rassemblement des aumôniers Conacce d'Afrique (RACA).

L'événement est placé sous le très haut patronage du président Denis Sassou-Nguesso et sous la direction du général Carlos Aroba, vice-président de la Cour internationale d'arbitrage et des droits de l'homme (ISCAHR), président de la Conacce chaplains global. La rencontre est supervisée par le général Dieuendort Kamdem Nounga, commandant de la Conacce chaplains Afrique.

Plus de 2000 aumôniers provenant de 37 pays dont 26 en Afrique, et 11 des Amériques et d'Europe, réunis au Centre de conférence internationale de Kintélé, engagés dans la promotion de la paix, prennent part à cet événement. Par devoir de mémoire, une palme d'or sera décernée à Denis Sassou-Nguesso, et dans cet élan, il est prévu la construction d'une université africaine pour la paix qui portera son nom. Pour annoncer l'événement, une conférence de presse a été coanimée samedi 10 février à Brazzaville par le général Dieuendort Kamdem Nounga et le colonel



Le général Dieuendort Kamdem Nounga



Le colonel Pierre Félix N. Gomat,

Pierre Félix N. Gomat, directeur Afrique des relations publiques de la CONACCE. En présence du colonel aumônier Aline Olga Lonziabéka du Bureau de Brazzaville. Ce projet a pour objectif d'unir les forces pour

la paix, la stabilité et le développement durable en Afrique, mettant en lumière le rôle crucial de la République du Congo dans ce domaine. D'après le colonel N. Gomat, la décision de choisir le Congo comme pays

hôte n'est pas seulement stratégique, mais aussi une bénédiction par la convergence de ses esprits dévoués dans un lieu symbolique qui marquera l'histoire de RACA 2024: «Le Congo-Brazzaville, jouissant d'une remarquable stabilité politique, offre un environnement propice à la réflexion, à la collaboration internationale et à la réalisation des objectifs de RACA 2024. Cette nation, située au cœur de l'Afrique, devient le cadre idéal pour un événement visant à unir les forces pour la paix, la stabilité et le développement durable». Le principal temps fort de l'événement est la décoration la plus distinguée de l'histoire qui doit être donnée au président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso qui recevra la plus haute distinction qu'un chef n'a jamais reçue. Celui qui l'avait primo reçue c'était le président Sud-africain, Nelson Mandela, mais à titre posthume. Pour le Congo, c'est un cas tout à fait exceptionnel parce que le président Denis Sassou-Nguesso recevra la Palme d'or pendant qu'il est encore en vie. C'est en reconnaissance de son dynamisme sur les questions de paix, ses efforts pluriels entrepris pour le maintien de la paix en Libye, en Centrafrique et ailleurs, qu'il bénéficiera de cette grande distinction internationale.

Le général Dieuendort Kamdem Nounga souligne que le Congo est un îlot de paix: «Il s'agit ici d'un tout premier rassemble-

ment mondial de cette organisation qui ambitionne aussi de célébrer un homme, le chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso qui travaille pour la paix au monde. Le choix du Congo pour abriter ce rassemblement est une occasion d'interpeller tous les pays africains de travailler pour devenir une puissance à l'échelle mondiale. A court terme la CONACCE entend construire un centre de formation des malvoxyants à vocation continentale et l'Université africaine Denis Sassou-Nguesso pour la Paix. Bref, la CONACCE vise entre autres, le bien-être des Congolais. La

CONACCE, c'est de l'aide sans limite à ceux qui en ont besoin». Cet événement prévoit la signature d'un accord de siège entre le ministère des Affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger et la Conacce chaplains global corporation, une institution internationale accréditée par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), affiliée à la Commission internationale pour les relations diplomatiques, des droits de l'homme et la paix, et à la Cour intergouvernementale.

Alain-Patrick MASSAMBA

FEPAC

Créer un cadre d'échange sur la gouvernance des entreprises publiques en Afrique Centrale

La première édition du Forum des entreprises publiques en Afrique Centrale (FEPAC) s'est ouverte le 12 février 2024 à Brazzaville sous le patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement. Organisé par le ministère du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, avec l'appui de la Banque mondiale et des partenaires privés, le FEPAC a pour vocation de créer un cadre de dialogue et d'échange sur la gouvernance des entreprises publiques en Afrique Centrale et dans tout le continent africain.

Cette première édition a connu la participation des autorités gouvernementales, des dirigeants d'entreprises publiques, des experts en gouvernance d'entreprises publiques et privées et des acteurs de la société civile venant de la sous-région et du reste du continent. Elle a également connu la participation de Mme Adèle kahinda Mayina, ministre du portefeuille de la République démocratique du Congo.



Une vue de l'assistance à l'ouverture du forum

Les échanges se sont focalisés sur les problématiques de la gouvernance des entreprises publiques et les mécanismes juridiques permettant de l'encadrer; les initiatives récentes pour améliorer la performance des entreprises publiques et leur contribution au développement durable et inclusif; les différents mécanismes de financement des entreprises publiques, les motivations en matière de responsabilité sociale et environnementale concernant les entreprises publiques; les démarches entreprises par différents pays pour renforcer la fonction d'Etat actionnaire et mieux maîtriser les risques budgétaires découlant du portefeuille public.



Les membres du gouvernement et les experts d'entreprises publiques

Le Premier ministre, ouvrant les travaux, a souligné que trois difficultés majeures émergent de l'analyse sur le regard du portefeuille public: la définition même de la notion d'entreprise publique, la gouvernance et la transparence de ces entreprises publiques, la performance financière. S'agissant de la définition de la notion d'entreprise publique, il est aisé de trouver dans de nombreuses législations des définitions différentes de cette notion. Il est relativement assez ardu pour les politiques de définir juridiquement qu'elles sont les facteurs qui déterminent ce qu'être contrôlé par l'Etat, quelle personnalité juridique pour déterminer si une entreprise est financièrement autonome. Concernant la gouvernance et la transparence de ces entreprises, la notion est d'autant plus large qu'elle possède ses outils et ses règles de fonctionnement. En Afrique, le droit des affaires est encadré par le traité OHADA, cependant plusieurs rapports montrent des insuffisances dans la mise en œuvre de ce traité fondateur. Pour la performance financière, le fossé est grand entre d'une part la volonté de l'Etat actionnaire de créer des entreprises publiques pour assurer un service public essentiel et d'en tirer un profit sous forme de dividendes et d'autre part la réalité décevante qu'offre la pratique dans la mesure où peu d'entreprises publiques font preuve de performance financière.

De son côté Cheick Fantamady Kanté, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, a souligné que les entreprises publiques de la région de la CEMAC sont des acteurs importants dans le paysage économique de ses pays membres. Ces entreprises jouent un rôle déterminant dans l'exécution des politiques publiques, le développement économique et la fourniture des services essentiels. Elles sont présentes dans presque tous les secteurs clés de l'économie. Mais malgré leurs avantages, les entreprises publiques de région CEMAC sont

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COOPERATION

Renforcer les relations entre la Chine et le Congo

Le ministre de la Coopération et du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, a conféré le 8 février dernier avec Mme Li Yan, ambassadeur de la République populaire de Chine au Congo. Renforcer les relations bilatérales et la coopération amicale entre la Chine et le Congo, tel a été le but de cette rencontre.

Mme Li Yan est venue aussi rappeler au ministre congolais que le 22 février prochain, les deux pays vont commémorer le 60^e anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et le Congo. «Nos deux parties travaillent ensemble activement, pour organiser une série de riches activités de célébrations. Bien organiser des activités de célébration, est l'un des consensus très importants entre les deux présidents».

Au cours de cette journée commémorative, il y aura des messages de félicitations entre les deux chefs d'Etat, une interview pour la célébration de la Journée, le président congolais Denis Sassou N'guesso ainsi que des activités culturelles et des expositions.

Sur le plan historique, a-t-elle dit, les deux pays font rayonner l'amitié traditionnelle. «C'est pour construire une communauté d'avenir, plus étroite, sino congolaise et bâtir un avenir



Li Yan et Denis Christel Sassou Nguesso pendant l'entrevue

brillant pour le développement des relations bilatérales. Le 10 février, c'était la fête du printemps traditionnel chinois, donc à l'approche du Nouvel an

chinois, je souhaite au peuple congolais mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité».

A. N'K-K.

HYDROCARBURES

Le Congo entre dans le rang des producteurs de GNL

Le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua s'est entretenu samedi 10 février dernier à Brazzaville avec Araldi Mirko, directeur général pays de la société pétrolière italienne ENI autour du projet Gaz naturel liquéfié (GNL) développé par ENI Congo pour l'exploitation des réserves considérables de gaz dont dispose le pays. La délégation de cette société était composée du directeur amont et du directeur Afrique subsaharienne d'ENI.

Au sortir de l'entrevue, Araldi Mirko a fait savoir que ce projet est arrivé à la phase de démarrage de la production du gaz naturel liquéfié. Il est donc important de s'entretenir avec le ministre des Hydrocarbures, pour partager le succès du démarrage. «Nous avons aussi parlé de la prochaine phase relative à la croissance de la production du gaz avec l'acquisition en 2025 d'un deuxième bateau

de liquéfaction. Donc c'est très encourageant pour le Congo qui devient désormais un pays producteur de gaz liquéfié», a-t-il dit.

L'actuel bateau de liquéfaction a une capacité de 0,6 millions de tonnes de gaz par année. Et la société est en train de construire un deuxième bateau d'une capacité de 2,4 millions de tonnes par année. Ce qui fera qu'en fin d'année 2025 la production totale s'élève à 3 mil-



Bruno Jean Richard Itoua (à dr.) et le directeur général d'Eni Congo.

lions de tonnes de gaz liquéfié par année. En plus de contribuer à répondre aux besoins énergétiques domestiques, le projet Congo GNL est le premier projet explorateur

du gaz naturel liquéfié (GNL) du Congo, fournissant des ressources gazières supplémentaires au marché mondial.

Gaule D'AMBERT

REGIES FINANCIERES

Les inspecteurs promotion 2021 réaffirment leur soutien à leurs ministres de tutelle

A l'occasion de la célébration des trois ans d'existence de leur promotion effectuée en 2021 et pour marquer cette année 2024 décrétée par le chef de l'Etat année de la jeunesse, les inspecteurs des régies financières, promotion CERPAD 2021 (Centre de recyclage et de perfectionnement administrative) formés à l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) dans divers domaines, se sont retrouvés vendredi 9 février 2024 à Brazzaville pour partager un verre d'amitié avec les autres composantes des régies financières.

L'occasion était toute indiquée pour Delphin Iwandza, président de cette promotion regroupée au sein d'une mutuelle, de réaffirmer son soutien aux deux ministres de tutelle: Jean-Baptiste Ondaye, de l'Economie et des finances, et Ludovic Ngatsé, du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer dans l'amélioration de leurs

conditions de vie, pour leur appui multiforme lors de leur formation qui a duré trois ans et pour la diversification de l'économie congolaise. «Cette cérémonie d'échange de vœux de tous nos vœux est l'aboutissement heureux de nos relations de fraternité et aussi de raffermissement de nos liens entre cadres des régies financières toutes composantes confondues: Impôts, contrôle



Pendant le repas dans un hôtel de la place

budgetaire, trésor public etc... Aussi, avons-nous le devoir de conseiller nos collègues promus à des postes de responsabilité afin de ne pas décevoir la hiérarchie. Sur 208 inspecteurs formés, 49 ont été

promus aux postes de responsabilité que nous saluons avec déférence», a indiqué Delphin Iwandza.

Pascal BIOZI KIMINOU

et dépendent des subventions gouvernementales. Aussi, nombre d'entreprises publiques opèrent-elles en accumulant les pertes. «Pour aider nos entreprises publiques à surmonter ce double défi, une priorité est d'appuyer la réforme d'investissement, ce afin d'accroître leur capacité et d'améliorer leur offre de service, c'est le cas en particulier dans le secteur de l'électricité», a-t-il déclaré.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA



Gestion de programme - Administrateur (Coordonnateur national)

Titre du poste : Coordonnateur national SGP

Catégories d'emploi : Gestion de programme

Code de vacance : VA/2024/B5003/27508

Département/bureau : GPG, DDC, Services de gestion des subventions

Lieu d'affectation : Brazzaville, Congo

Type de contrat : Spécialiste local de l'ICA

Niveau du contrat : Spécialiste LICA-9

Durée : Indéterminée, sous réserve des exigences de l'organisation, de la disponibilité des fonds et/ou d'un rendement satisfaisant

Période de candidature : 09-févr.-2024 et le 03-mars-2024

Les candidatures aux postes vacants doivent être reçues avant minuit, heure de Copenhague (CET), le jour de la clôture de l'annonce.

Veillez noter qu'à aucun stade du processus de recrutement, l'UNOPS ne demandera aux candidats d'effectuer des paiements de quelque nature que ce soit.

Le titulaire de ce poste sera un membre du personnel supervisé par l'UNOPS.

Responsabilité organisationnelle du poste :

- Gestion technique, financière et opérationnelle efficace du Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial et de son portefeuille.
- Fonction de gestion efficace, en constituant une équipe efficace du Programme de pays du PSC et en encourageant le travail d'équipe au sein de l'équipe du Programme de pays du PSC, des membres du Comité directeur national et de l'équipe du Bureau de pays du PNUD
- Mobiliser et mobiliser des ressources financières et autres, et établir des partenariats solides au niveau des programmes et des projets pour des initiatives soutenues et à grande échelle.
- Faciliter efficacement la gestion des connaissances, partager et échanger des connaissances sur les leçons apprises et les meilleures pratiques du programme et des projets du PSC.

Responsabilités fonctionnelles

Sous la supervision directe du (de la) coordonnateur(trice) régional(e) du PSC et du (de la) Représentant(e) résident(e) du PNUD, et en étroite coordination avec l'équipe du Programme de pays du PSC, les membres du Comité directeur national, l'équipe du Bureau de pays du PNUD et l'équipe du Service mondial de l'environnement, le (la) titulaire s'acquittera des fonctions ci-après :

- Superviser les membres de l'équipe du programme de pays du PSC et fournir les conseils et l'encadrement nécessaires ;
- Promouvoir et maintenir un travail d'équipe efficace au sein de l'équipe du Programme de pays du PSC, des membres du Comité directeur national et de l'équipe de coordination du PNUD ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan de travail annuel, y compris des initiatives stratégiques et/ou innovantes, avec des objectifs fixés en matière de réalisation et de cofinancement ; projet de proposition annuelle de budget administratif et de fonctionnement du projet du bureau de pays du PSC ;
- Définir les paramètres de performance annuels et les objectifs d'apprentissage pour l'équipe du programme de pays du PSC, évaluer ses performances et fournir un retour d'information ;

Développement et gestion de programmes et de portefeuilles

- Se tenir au courant des préoccupations et des priorités nationales en matière d'environnement, ainsi que des conditions et tendances socio-économiques en ce qui concerne le PSC, et évaluer leur impact sur les travaux et le programme du PSC.
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie du Programme Pays (CPS), ainsi que son examen et sa mise à jour périodiques ;
- Gérer l'allocation des subventions du PSC et le budget de fonctionnement du pays, maintenir l'intégrité financière du programme en veillant au respect des procédures opérationnelles normalisées du PSC ainsi que des règles et règlements de l'UNOPS, et veiller à l'utilisation rapide et efficace des ressources du PSC ;
- Exercer un contrôle de la qualité sur l'élaboration d'un portefeuille d'idées et de concepts de projets, et suivre de près les progrès et les résultats de la mise en œuvre du programme ;
- Organiser périodiquement des ateliers avec les parties prenantes et des sessions de développement de projets pour les organisations de la société civile (OSC) et les communautés locales, ainsi que pour les candidats potentiels et d'autres parties prenantes, afin d'informer sur le PSC et ses initiatives stratégiques ;
- Travailler en étroite collaboration avec les OSC et les organisations communautaires à l'élaboration des concepts et des propositions de projets afin de s'assurer que les projets sont conformes aux initiatives stratégiques du PSC, à la stratégie du programme de pays et aux notes d'orientation technique ;
- Autoriser et gérer les subventions de planification de projet au besoin.
- Superviser les projets de subventions en cours du PSC et effectuer des visites périodiques sur le terrain pour le suivi des projets et fournir un soutien et des conseils techniques et opérationnels aux bénéficiaires du PSC, le cas échéant ;
- Planifier les réunions du Comité directeur national et en assurer le secrétariat. Appuyer et coordonner étroitement avec le Comité directeur national et le Groupe consultatif technique, le cas échéant, le processus

d'examen, de sélection et d'approbation des propositions de projets, en particulier l'évaluation initiale des propositions et l'évaluation de l'éligibilité.

- Favoriser les liens entre les programmes, les projets et les politiques entre le PSC et les projets du FEM de grande ou moyenne envergure, prévus ou en cours dans le pays, ainsi que ceux d'autres gouvernements, donateurs et partenaires au développement.
- Rendre compte périodiquement au CPMT de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme, y compris des rapports de suivi annuels, des rapports financiers, des audits, et mettre à jour les bases de données pertinentes de l'UNOPS et du SGP.
- Entreprendre le suivi et l'évaluation du programme et des projets de pays du PSC, ainsi que des initiatives des bailleurs de fonds, en coordination avec le NSC et le CPMT ;
- Effectuer et coordonner les tâches administratives (c.-à-d. approvisionnement, déplacements) en respectant les règles et règlements d'approvisionnement des SOP du SGP ; nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Mobilisation des ressources et partenariats

- Établir et maintenir des relations de travail étroites avec les parties prenantes ainsi que promouvoir la valeur, les avantages comparatifs et assurer la visibilité du PSC.
- Évaluer l'intérêt et les priorités des principaux donateurs et autres partenaires de développement, et élaborer/mettre à jour et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat afin de mobiliser des ressources et de développer des partenariats au niveau des programmes.
- Aider les bénéficiaires du PSC à obtenir des cofinancements et des partenariats au niveau des projets, et aider à identifier les opportunités et les ressources pour soutenir et développer les projets.

Gestion des connaissances

- Documenter les récits de programmes et de projets, les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de supervision des programmes et projets du PSC ;
- Accéder au PSC et à d'autres connaissances mondiales et régionales, distiller les meilleures pratiques et faciliter leur diffusion et leur intégration dans le cadre du Programme de pays et des projets du PSC, du CO du PNUD et auprès de ses homologues et partenaires ;
- Soutenir le renforcement des capacités et la mise en réseau des bénéficiaires de subventions afin de faciliter l'échange de connaissances et de promouvoir l'adoption par le biais de plateformes de connaissances, de foires du savoir, etc.

Surveillance et contrôle des progrès

- Des résultats et des impacts solides du programme PSC, alignés sur les stratégies et priorités nationales et la stratégie et les approches du PSC, qui contribuent à un changement transformationnel dans la société et l'économie afin de préserver l'environnement mondial et d'atteindre les objectifs de développement durable. Un portefeuille de subventions innovant, techniquement solide et socialement inclusif est développé et mis en œuvre. Utilisation efficace et efficiente des ressources afin de maximiser l'impact des projets/programmes. Une confiance accrue de la part des clients et des donateurs et des opportunités accrues de visibilité, de partenariats et de cofinancement.

Études/Expérience/Exigences linguistiques

***LES CANDIDATES SONT FORTEMENT ENCOURAGÉES
À POSTULER**

***LES CANDIDATS N'AYANT AUCUNE EXPÉRIENCE DES NATIONS
UNIES OU DE L'UNOPS SONT FORTEMENT ENCOURAGÉS
À POSTULER**

Exigences en matière d'éducation :

- Diplôme universitaire de deuxième cycle, de préférence dans le domaine de la gestion de l'environnement ou des ressources naturelles, de l'économie de l'environnement, du développement, de l'administration des entreprises ou dans une discipline similaire.

Expérience de travail requise :

- Au moins trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine de l'environnement et du développement, qui devrait inclure la gestion de programmes, de préférence avec une expérience spécialisée étendue dans l'un des domaines thématiques du FEM-SGP au niveau national.
- La maîtrise des logiciels informatiques courants (traitement de texte, Excel, présentations, bases de données et Internet) est exigée.

Expérience souhaitable (l'expérience suivante est facultative : les candidats qui ne l'ont pas sont invités à postuler) :

- Une expérience professionnelle dans l'un des domaines thématiques du FEM-PSG au niveau national est un atout.

Exigences linguistiques :

- La maîtrise du français et un niveau intermédiaire de l'anglais sont requis.
- La connaissance d'autres langues de l'ONU est considérée comme un atout.

Nationalité :

- Le candidat doit être un ressortissant ou un citoyen naturalisé du pays.

Compétences

Traite toutes les personnes avec respect ; réagit avec sensibilité aux différences et encourage les autres à faire de même. Respecte les normes organisationnelles et éthiques. Maintient des normes élevées de fiabilité. Modèle de diversité et d'inclusion.

Agit comme un modèle positif contribuant à l'esprit d'équipe. Collabore et soutient le développement des autres. Pour les gestionnaires de personnel uniquement : Agir en tant que modèle de leadership positif, motiver, diriger et inspirer les autres à réussir, en utilisant des styles de leadership appropriés.

Démontre une compréhension de l'impact de son propre rôle sur tous les partenaires et donne toujours la priorité au bénéficiaire final. Établir et entretenir de solides relations avec l'extérieur et être un partenaire compétent pour les autres (si cela est pertinent pour le poste).

Établir efficacement un plan d'action approprié pour lui-même et/ou pour les autres afin d'atteindre un objectif. Les actions conduisent à l'accomplissement total de la tâche grâce au souci de la qualité dans tous les domaines. Voit les opportunités et prend l'initiative d'agir en conséquence. Comprendre qu'une utilisation responsable des ressources maximise notre impact sur nos bénéficiaires.

Ouvert au changement et flexible dans un environnement en évolution rapide. Adapte efficacement sa propre approche en fonction de l'évolution des circonstances ou des besoins. Réfléchit sur ses expériences et modifie son propre comportement. Les performances sont constantes, même sous pression. Poursuit toujours des améliorations continues.

Évalue les données et les plans d'action pour prendre des décisions logiques et pragmatiques. Adopte une approche impartiale et rationnelle avec des risques calculés. Applique l'innovation et la créativité à la résolution de problèmes.

Exprime des idées ou des faits de manière claire, concise et ouverte. La communication indique une prise en compte des sentiments et des besoins des autres. Écoute activement et partage ses connaissances de manière proactive. Gère efficacement les conflits, en surmontant les divergences d'opinions et en trouvant un terrain d'entente.

Type, niveau et durée du contrat

Type de contrat : Contrat individuel (ICA) Niveau du contrat : Contrat individuel local (L-ICA 9) Durée du contrat : Contrat à durée indéterminée (renouvelable sous réserve de la disponibilité des fonds et d'une performance satisfaisante)

Pour plus de détails sur la modalité contractuelle de l'ICA, veuillez suivre ce lien :

<https://www.unops.org/english/Opportunities/Job-opportunities/what-we-offer/Pages/Individual-Contractor-Agreements.aspx>

Informations complémentaires

- Veuillez noter que l'UNOPS n'accepte pas les CV non sollicités.
- Les demandes reçues après la date de clôture ne seront pas prises en considération.
- Veuillez noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés et passeront à l'étape suivante du processus de sélection, qui comprend diverses évaluations.
- L'UNOPS prône la diversité et s'engage en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi. Notre main-d'œuvre est composée de nombreuses nationalités, cultures, langues, races, identités de genre, orientations sexuelles et capacités. L'UNOPS s'efforce de maintenir et de renforcer cette diversité afin d'assurer l'égalité des chances ainsi qu'un environnement de travail inclusif pour l'ensemble de son personnel.
- **Les femmes qualifiées et les candidats issus de groupes sous-représentés au sein de l'UNOPS sont encouragés à postuler. Il s'agit notamment des candidats issus de groupes racialisés et/ou autochtones, des membres d'identités de genre et d'orientations sexuelles minoritaires et des personnes handicapées.**
- Nous souhaitons nous assurer que tous les candidats donnent le meilleur d'eux-mêmes pendant le processus d'évaluation. Si vous êtes présélectionné et que vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour effectuer une évaluation, y compris des mesures d'adaptation raisonnables, veuillez en informer notre équipe des ressources humaines lorsque vous recevez une invitation.

Lien pour postuler :

<https://jobs.unops.org/Pages/ViewVacancy/VADetails.aspx?id=27508#4>

A travers le désert Dieu nous guide vers la liberté

Chers frères et sœurs!

Lorsque notre Dieu se révèle, il communique la liberté: «Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage» (Ex 20,2). C'est ainsi que s'ouvre le Décalogue donné à Moïse sur le mont Sinaï. Le peuple sait bien de quel exode Dieu parle: l'expérience de l'esclavage est encore gravée dans sa chair. Il reçoit les dix consignes dans le désert comme un chemin vers la liberté. Nous les appelons «commandements», pour souligner la force de l'amour avec lequel Dieu éduque son peuple. Il s'agit en effet d'un appel vigoureux à la liberté. Il ne se réduit pas à un seul événement, car il mûrit au cours d'un cheminement. De même qu'Israël dans le désert conserve encore en lui l'Égypte - en fait, il regrette souvent le passé et murmure contre le ciel et contre Moïse - de la même façon, aujourd'hui, le peuple de Dieu garde en lui des liens contraignants qu'il doit choisir d'abandonner. Nous nous en rendons compte lorsque nous manquons d'espérance et que nous errons dans la vie comme sur une lande désolée, sans terre promise vers laquelle tendre ensemble. Le Carême est le temps de la grâce durant lequel le désert redevient - comme l'annonce le prophète Osée - le lieu du



Le Pape François

premier amour (Cf. Os 2,16-17). Dieu éduque son peuple pour qu'il sorte de l'esclavage et expérimente le passage de la mort à la vie. Comme un époux, il nous ramène à lui et murmure à notre cœur des paroles d'amour. L'exode de l'esclavage vers la liberté n'est pas un chemin abstrait. Pour que notre Carême soit aussi concret, la première démarche est de vouloir voir la réalité. Lorsque, dans le buisson ardent, le Seigneur attira Moïse et lui parla,

il se révéla immédiatement comme un Dieu qui voit et surtout qui écoute: «J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et le faire monter de ce pays vers un beau et vaste pays, vers un pays, ruisselant de lait et de miel» (Ex 3,7-8). Aujourd'hui encore, le cri de tant de frères et sœurs opprimés

parvient au ciel. Posons-nous la question: est-ce qu'il nous parvient à nous aussi? Nous ébranle-t-il? Nous émeut-il? De nombreux facteurs nous éloignent les uns des autres, en bafouant la fraternité qui, à l'origine, nous liait les uns aux autres.

Lors de mon voyage à Lampedusa, j'ai opposé à la mondialisation de l'indifférence deux questions de plus en plus actuelles: «Où es-tu?» (Gn 3,9) et «Où est ton frère?» (Gn 4,9). Le parcours de Carême sera concret si, en les écoutant à nouveau, nous reconnaissons que nous sommes encore sous la domination du Pharaon. Une domination qui nous épuise et nous rend insensibles. C'est un modèle de croissance qui nous divise et nous vole l'avenir. La terre, l'air et l'eau en sont pollués, mais les âmes sont elles aussi contaminées. En effet, bien que notre libération ait commencé avec le baptême, il subsiste en nous une inexplicable nostalgie de l'esclavage. C'est comme une attirance vers la sécurité du déjà vu, au détriment de la liberté.

Je voudrais souligner, dans le récit de l'Exode, un détail qui n'est pas sans importance: c'est Dieu qui voit, qui s'émeut et qui libère, ce n'est pas Israël qui le demande. Le Pharaon, en effet, anéantit même les rêves, vole le ciel, fait apparaître comme immuable un monde où la dignité est bafouée et où les relations authentiques sont déniées. En un mot, il réussit à enchaîner à lui-même. Posons-nous la question: est-ce que je désire un monde nouveau? Suis-je prêt à me libérer des compromis avec l'ancien? Le témoignage de nombreux frères évêques et d'un grand nombre d'artisans de paix et de justice me convainc de plus en plus à devoir dénoncer un défaut d'espérance. Il s'agit d'un obstacle au rêve, d'un cri muet qui monte jusqu'au ciel et touche le cœur de Dieu et ressemble à ce regret de l'esclavage qui paralyse Israël dans le désert, en l'empêchant d'avancer. L'exode peut prendre fin: autrement, on ne pourrait pas expliquer pourquoi une humanité qui a atteint le seuil de la fraternité universelle et des niveaux de développement scientifique, technique, culturel et juridique capables d'assurer la dignité de tous, tâtonne dans l'obscurité des inégalités et des conflits.

Dieu ne s'est pas lassé de nous. Accueillons le Carême comme le temps fort durant lequel sa Parole s'adresse de nouveau à nous: «Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage» (Ex 20,2). C'est un temps de conversion, un temps de liberté. Jésus lui-même, comme nous le rappelons chaque année à l'occasion du premier dimanche de Carême, a été

conduit par l'Esprit au désert pour être éprouvé dans sa liberté. Pendant quarante jours, il sera devant nous et avec nous: il est le Fils incarné. Contrairement au Pharaon, Dieu ne veut pas des sujets, mais des fils. Le désert est l'espace dans lequel notre liberté peut mûrir en une décision personnelle de ne pas retomber dans l'esclavage. Pendant le Carême, nous trouvons de nouveaux critères de jugement et une communauté avec laquelle nous engager sur une route que nous n'avons jamais parcourue auparavant.

Cela implique une lutte: le livre de l'Exode et les tentations de Jésus dans le désert nous le disent clairement. À la voix de Dieu, qui dit: «Tu es mon Fils bien-aimé; en toi, je trouve ma joie» (Mc 1,11) et «Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi» (Ex 20,3), s'opposent en effet les mensonges de l'ennemi. Les idoles sont plus redoutables que le Pharaon: nous pourrions les considérer comme sa voix en nous. Pouvoir tout faire, être reconnu par tous, avoir le dessus sur tout le monde: chaque être humain ressent en lui la séduction de ce mensonge. C'est une vieille habitude. Nous pouvons nous accrocher ainsi à l'argent, à certains projets, à des idées, à des objectifs, à notre position, à une tradition, voire à certaines personnes. Au lieu de nous faire avancer, elles nous paralysent. Au lieu de nous rapprocher, elles nous opposent. Mais il y a une nouvelle humanité, le peuple des petits et des humbles qui n'a pas succombé à l'attrait du mensonge. Alors que les idoles rendent muets, aveugles, sourds, ou immobiles ceux qui les servent (Cf. Ps 114,4), les pauvres en esprit sont immédiatement ouverts et prêts: une silencieuse force de bien qui guérit et soutient le monde.

Il est temps d'agir, et durant le Carême, agir c'est aussi s'arrêter. S'arrêter en prière, pour accueillir la Parole de Dieu, et s'arrêter comme le Samaritain, en présence du frère blessé. L'amour de Dieu et du prochain est un unique amour. Ne pas avoir d'autres dieux, c'est s'arrêter en présence de Dieu, devant la chair de son prochain. C'est pourquoi la prière, l'aumône et le jeûne ne sont pas trois exercices indépendants, mais un seul mouvement d'ouverture, de libération: finis les idoles qui nous alourdissent, finis les attachements qui nous emprisonnent. C'est alors que le cœur atrophié et isolé s'éveillera. Alors, ralentir et s'arrêter. La dimension contemplative de la vie, que le Carême nous fera ainsi redécouvrir, mobilisera de nouvelles énergies. En présence de Dieu, nous devenons des frères et des sœurs, nous percevons les autres avec une

intensité nouvelle: au lieu de menaces et d'ennemis, nous trouvons des compagnons et des compagnes de route. C'est le rêve de Dieu, la terre promise vers laquelle nous tendons une fois sortis de l'esclavage.

La forme synodale de l'Église, que nous redécouvrons et cultivons ces dernières années, suggère que le Carême soit aussi un temps de décisions communautaires, de petits et de grands choix à contre-courant, capables de changer la vie quotidienne des personnes et la vie d'un quartier: les habitudes d'achat, le soin de la création, l'inclusion de celui qui n'est pas visible ou de celui qui est méprisé. J'invite chaque communauté chrétienne à faire cela: offrir à ses fidèles des moments pour repenser leur style de vie; se donner du temps pour vérifier leur présence dans le quartier et leur contribution à le rendre meilleur. Quel malheur si la pénitence chrétienne ressemblait à celle qui attristait Jésus. A nous aussi, il dit: «Et quand vous jeûnez, ne prenez pas un air abattu, comme les hypocrites: ils prennent une mine défaite pour bien montrer aux hommes qu'ils jeûnent» (Mt 6,16). Au contraire, que l'on voie la joie sur les visages, que l'on sente le parfum de la liberté, qu'on libère cet amour qui fait toutes choses nouvelles, en commençant par les plus petites et les plus proches. Cela peut se produire dans chaque communauté chrétienne.

Dans la mesure où ce Carême sera un Carême de conversion, alors l'humanité égarée éprouvera un sursaut de créativité: l'aube d'une nouvelle espérance. Je voudrais vous dire, comme aux jeunes que j'ai rencontrés à Lisbonne l'été dernier: «Cherchez et risquez, cherchez et risquez. À ce tournant de l'histoire, les défis sont énormes, les gémissements douloureux. Nous assistons à une troisième guerre mondiale par morceaux. Prenons le risque de penser que nous ne sommes pas dans une agonie, mais au contraire dans un enfantement; non pas à la fin, mais au début d'un grand spectacle. Il faut du courage pour penser cela» (Rencontre avec les jeunes universitaires, 3 août 2023). C'est le courage de la conversion, de la délivrance de l'esclavage. La foi et la charité tiennent la main de cette «petite fille espérance». Elles lui apprennent à marcher et elle, en même temps, les tire en avant [1]. Je vous bénis tous ainsi que votre cheminement de Carême.

Rome, Saint-Jean-de-La-tran, le 3 décembre 2023, 1^{er} dimanche de l'Avent.

FRANÇOIS



ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE
BASILIQUE SAINTE ANNE DU CONGO
CONSEIL PASTORAL PAROISSIAL

«Ensemble construisons notre Eglise en mettant tout en commun» (Ac 2, 4)

DECRET n° 003 /AB/PSAC-CPP portant mise en place du Comité d'organisation des festivités marquant les 80 ans d'existence de la Basilique Sainte Anne du Congo

Le Curé-Recteur,

- Vu les dispositions des statuts diocésains régissant le Conseil Pastoral Paroissial qui détermine l'étendue des pouvoirs du Curé-Recteur;
- Vu la nécessité qu'exige l'animation de la Pastorale dans la Paroisse qui dispose d'une Basilique; Après concertation et approbation du Conseil Pastoral Paroissial

Décrète

Article 1^{er}: il a été mis en place un Comité d'organisation des festivités marquant les 80 ans d'existence de la basilique Sainte Anne du Congo.

Article 2: le Comité d'organisation est composé ainsi qu'il suit:

- Président: **M. Rémy AYAYOS ICKOUNGA**
 1^{er} Vice-président: **M. Charles Emile APESSE**
 2^{ème} Vice-président: **M. l'abbé Prince SOUAKOLOU**
 3^{ème} Vice-président: **M. Lazare Maximilien MABONA**
 1^{ère} Secrétaire, chargée de la mobilisation des ressources : Mme Gisèle NGONDO
 2^{ème} Secrétaire, chargé des affaires administratives : M. Alain Christian OBONGUI
 3^{ème} Secrétaire, chargé des relations publiques et de la communication : M. Jean-Marie BABOUNGOU-POATY.

Article 3: le Comité d'organisation est l'organe d'exécution et de pilotage des actions et des activités liées aux festivités marquant les 80 ans d'existence de la basilique Sainte Anne du Congo.

Article 4: le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 7 février 2024



Abbé Mickaël Kelly MILONGO MASSENGO,
Curé-Recteur

Brazzaville a abrité la réunion du Conseil permanent

Le siège de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale (ACERAC) situé à Brazzaville, abrite depuis le mardi 13 février 2024, la réunion annuelle du Conseil permanent de l'ACERAC qui regroupe sous l'autorité de Mgr Edmond Djitangar, archevêque de N'Djamena, président en exercice de l'ACERAC, les présidents des Conférences épiscopales des pays membres de cette institution sous-régionale comprenant le Congo, le Tchad, la République Centrafricaine (RCA), le Cameroun, le Gabon, et la Guinée-équatoriale, accompagnés des experts.

Ont pris part à ces assises sous l'égide du président de l'ACERAC, assisté de l'abbé Antonio Mabiola, secrétaire général de l'ACERAC, Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon accompagné du père Roberto Lucini, premier secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo, NN.SS. Nestor Nongo Azagbia, évêque de Bossangoa, président de la Conférence épiscopale de Centrafrique (CECA) vice-président de l'ACERAC, Andrew Fuania Nkea, évêque de Bamenda, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, (CENC), Jean Vincent Ondo Eyene, évêque d'Oyem, président de la Conférence épiscopale du Gabon (CEG), Juan Domingo Beka Esono, évêque de Mongomo, président de la Conférence épiscopale de Guinée-Équatoriale (CEGE), Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Jean Mbarga, grand chancelier de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) accompagné de l'abbé Thomas Bienvenu Tchoungui, nouveau recteur de l'UCAC et d'une délégation des représentants de l'UCAC dont les abbés Charles Mounkala et Gaston Stève Bobongaud, prêtres congolais en mission à l'UCAC, comptés parmi les experts, de l'abbé Maurice Edoula, secrétaire

général adjoint et gestionnaire de l'ACERAC, des secrétaires généraux des Conférences épiscopales nationales respectives à l'instar des abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, Michel-Ange Bengone Othounga, secrétaire général de la CEG, etc. La cérémonie d'ouverture de cette rencontre convoquée par le président de l'institution à l'honneur, a été marquée par deux allocutions: le mot de bienvenue du secrétaire général de l'ACERAC, suivi du discours d'ouverture du président en exercice de l'ACERAC. Dans son mot d'usage, le secrétaire général de l'ACERAC a présenté la particularité de cette réunion annuelle qui réside à se rencontrer une fois l'année afin de débattre des questions d'intérêt commun; et les différents points à l'ordre du jour. L'orateur a salué le sens du devoir des pères-évêques qui ont accepté de venir à ces assises à cette période alors qu'ils devraient se trouver dans leurs diocèses respectifs pour célébrer le mercredi des cendres qui marque le début du Carême. «Le Conseil permanent de l'ACERAC se réunit une fois l'année pour entre autres: assurer l'application des décisions prises par cette Association; assurer le bon fonctionnement général de l'Association; traiter les affaires qui lui sont confiées par l'Assemblée plénière; exercer le contrôle sur l'administration des biens et



Pendant la cérémonie d'ouverture

l'exécution des projets établis par l'Assemblée plénière.», a déclaré le secrétaire général de l'ACERAC, avant de poursuivre: «ces assises de cette année revêtent un cachet spécial car sont entrées dans la dynamique des préparatifs lointains de la prochaine Assemblée plénière qui, si Dieu le veut se tiendra en juillet 2025 ou en janvier 2026 au Tchad, selon la clémence du climat du pays d'accueil.» Au cours de son allocution d'ouverture, Mgr Edmond Djitangar s'est excusé d'avoir convoqué cette réunion au début du Carême, privant ainsi ses confrères dans l'épiscopat de célébrer le mercredi des cendres dans leurs diocèses respectifs. Cependant, il s'en est réconforté de l'avoir fait en raison du fait que les évêques et archevêques sont aussi au service de l'Eglise universelle et c'est bel et bien là une invitation de l'Eglise universelle qui les appelle à son service. Puis, il a évoqué les missions du Conseil permanent qui consistent à réguler le bon fonctionnement de cette institution. Aussi, il a rappelé que l'Université catholique d'Afrique Centrale (UCAC) a désormais un nouveau recteur en la personne de l'abbé Thomas Bienvenu Tchoungui. Le président

de l'ACERAC l'a remercié d'avoir accepté cette nouvelle charge et lui a souhaité bon vent dans son nouveau ministère. L'orateur a aussi annoncé d'aborder les réactions des différentes Conférences épiscopales d'Afrique sur la déclaration pontificale concernant la bénédiction des unions de même sexe: «Fiducia supplicans» Parmi les points à l'ordre du jour de cette rencontre figuraient entre autres: «Nouvelles de l'UCAC, concernant la nomination de l'équipe rectorale, le caractère tournant de la chancellerie de l'UCAC, les statuts de l'UCAC, la retraite des professeurs de l'UCAC.», «Les statuts de l'ACERAC», «Les actes de l'Assemblée plénière», «Choix du thème pour la prochaine Assemblée plénière», etc. Le mercredi des cendres, 14 février 2024, les différents évêques et archevêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC se sont déployés dans six paroisses de l'Archidiocèse de Brazzaville, pour célébrer ensemble avec les communautés paroissiales respectives le début du Carême 2024. La clôture de ces assises a eu lieu jeudi 15 février 2024.

Gislain Wilfrid BOUMBA

... Ils ont dit : ...

Mgr Edmond Djitangar, archevêque de N'Djamena, président en exercice de l'ACERAC: «Les enjeux de cette réunion, c'est d'abord de mettre les textes statutaires à jour, de les finaliser à cette rencontre, sinon, nous allons encore nous retrouver avec des textes qui sont incomplets. C'est ça le premier point important de cette rencontre. Ensuite, nous aurons à donner à toutes nos organisations des assises de continuité. Parce que nous avons eu beaucoup de flottement, beaucoup de mouvement et d'hésitation, notamment au niveau de la nomination du recteur de l'Université catholique d'Afrique Centrale et c'est chose faite, Dieu merci. Nous aurons aussi à voir les relations de plus en plus secrètes dans les régions des pays de la sous-région de l'Afrique Centrale. Nous devons aussi voir quelles sont les relations avec le siège central et ses différents démembrements. Et en relation aussi avec les Eglises locales. Ce sont des questions qui demanderont peut-être l'expérience des uns et des autres et surtout peut-être des innovations que nous allons proposer à la prochaine Assemblée plénière. Voilà à peu près, ce qui concerne l'organisation interne. Nous avons aussi à réagir en ce qui concerne aussi notre participation à la synodalité. La déclaration qui a été faite, qui a soulevé beaucoup de vague, sur les bénédictions. Cela sera certainement au niveau des échanges, des partages. Nous avons eu également une rencontre avec les Conférences épiscopales



européennes et le SCEAM où l'un de nous a été délégué. Nous allons certainement avoir des réactions des uns et des autres pour prendre aussi la dynamique qu'il y a dans des relations des Etats ou bien l'Eglise aura une autre manière d'aborder les relations avec les Eglises sœurs du Nord. Toutes ces questions vont être abordées. Des débats se feront librement pour s'informer davantage. Au sujet des stratégies à bâtir sur «Fiducia Supplicans», nous devons nous organiser parce que ce qui a été dit est clair au niveau de l'Eglise, mais ce que nous redoutons, ce sont plutôt les pressions extérieures qui ont amené à cette déclaration au niveau de l'Europe. Mais, nous devons comme Eglises d'Afrique avoir une stratégie de dialogue avec nos Eglises sœurs d'Europe qui voient peut-être des choses autrement. Les évêques des Conférences épiscopales d'Europe vont essayer de dire l'Afrique a raison, l'Afrique a bien fait de réagir, nous devons consolider cette position et voir dans quelle mesure, parce que notre réaction n'est pas simplement une réaction

culturelle ou de spécificité africaine. Mais c'est une réaction qui tient à la révélation que nous avons et qui est consignée dans le livre sacré qui est la Bible, notre référence. Donc nous aurons nous-mêmes à consolider notre position, non seulement avec les arguments culturels, mais surtout théologiques, bibliques et aussi la tradition de l'Eglise depuis le commencement.»

Abbé Thomas Bienvenu Tchoungui, nouveau recteur de l'UCAC: «C'est ma toute première fois de prendre part aux assises du Conseil permanent de l'ACERAC. Et donc, j'ai des sentiments de gratitude, de reconnaissance à l'endroit des évêques qui ont participé à mon élection, qui m'ont fait confiance, confirmé par le dicastère romain. C'est ce sentiment de gratitude, mais aussi d'un néophyte qui vient apprendre auprès de ses pères. Je me mets en posture d'initiation et de confiance. Je viens apprendre auprès des aînés et je viens partager avec eux les nouvelles et l'actualité au sein de l'Université catholique. Je me mets d'abord en logique de continuité parce que l'Eglise, celle d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nous ne sommes pas dans la rupture, nous sommes dans l'accomplissement. Et donc, les chantiers qui étaient déjà les leurs: innovation, renforcement des acquis, la solidarité inter ecclésiale. Ça aussi, nous allons travailler dans la même dynamique et encore plus de prestige à l'UCAC en tant qu'institution ecclésiale et internationale qui



a pour objectif de former tout l'homme et tout homme dans la logique de la formation intégrale et dans la logique de l'universalité, puisque l'Université est sous-régionale. Dans cette perspective, nous allons travailler pour l'ouverture de l'UCAC à la sous-région, dans l'intégration aussi bien des différents membres comme collaborateurs, mais aussi dans l'ouverture pour que l'UCAC soit représenté dans la sous-région, dans les six pays. Pour le moment, nous en sommes à quatre pays avec l'entrée tout récemment de l'Ecole de l'Institut supérieur d'agronomie de Bangui qui a été inauguré le 16 janvier dernier. Et également l'Université et l'Ecole supérieure de Pédagogie, de Sciences vétérinaires de Mboundou au Tchad et la RCA étant les récents pays à intégrer la grande communauté fédérée par l'Institut catholique de Yaoundé et puis l'UCAC-ICAM, de Pointe-Noire ici au Congo. Nous allons travailler pour que l'Université s'étende également au Gabon et en Guinée-Équatoriale, si possible et avec la grâce de Dieu.»

Propos recueillis par Aristide Ghislain NGOUMA et retranscrits par Gislain Wilfrid BOUMBA

Dieu nous invite à renouveler notre alliance avec lui et à croire à l'évangile!

Textes: Gn 9,8-15; 1 P 3,18-22; Mc 1,10-15

Chers frères et sœurs,

Les textes bibliques de ce premier dimanche de carême en cette année liturgique B, nous exhortent à accueillir l'entrée en ce temps propice de repenser notre alliance avec Dieu en entrant au désert pour laisser l'évangile de Jésus-Christ, trouver de la place dans notre cœur.

Dans la première lecture tirée du livre de la Genèse, le déluge envoyé par Dieu sur la terre afin de renouveler et purifier tout le créé à cause du péché de l'Homme, préfigure l'alliance nouvelle matérialisée en Jésus-Christ par l'eau du baptême qui donne le salut et la vie de Dieu. Ce passage de Genèse 9, se termine avec cette promesse d'alliance et de vie assortie de la paix sur toute la création: «...les eaux ne se changeront plus en dé-luge pour détruire tout être de chair» (Gn 9,15). Dieu qui fit passer du chaos au cosmos par l'œuvre de sa main, fait arracher encore tout le créé de la déchéance.

Dans sa catéchèse baptismale adressée aux néophytes, l'auteur de la première lettre at-tribuée à Pierre invite à entrer dans la compréhension du mystère pascal, mort-résurrection de Jésus, comme le chemin du baptême qui donne la vie, sauve maintenant à l'instar de Jésus qui après sa mort, est assis à la droite de Dieu son Père au ciel.

L'alliance avec Dieu a toujours été conflictuelle car si Dieu reste fidèle, l'homme trans-gresse chaque fois son engagement. Or, «l'amour du Seigneur n'est pas épuisé et sa compassion se renouvelle...». Le temps de carême nous rappelle cette miséricorde et nous invite à re-écouter l'évangile, la Parole de vie qui nous fait entrer dans l'alliance de Pâques.

Dans le contexte qui précède l'évangile de ce dimanche, Jésus reçoit le baptême, lui aussi des mains de Jean le Baptiste, et le ciel s'ouvrit. Une voix s'écria: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé» (Mc 1,11). «Aussitôt après ce baptême, l'Esprit le poussa au désert...» (Mc 1,12): pour le désert, cadre topographique qui dans la bible n'est pas du tout un lieu de quiétude, puisqu'il a été occasion de chute et de la désobéissance du peuple pendant 40 jours de la longue marche au désert. Jésus refait cette même expérience à l'instar d'Elie le prophète dans sa marche vers l'Horeb et fut tenté par satan, lui le Fils bien-aimé de Dieu. Là il vivait parmi les bêtes sauvages et les anges venaient le servir (Mc 1,13). En Jésus, se réalise l'harmonie paradisiaque retrouvée lui qui vient inaugurer les temps messianiques.

Marc est très laconique et ne donne pas de contenu à cette tentation par les esprits mau-vais contrairement à Mathieu qui les mentionne en détail (Mt 4,1-11). Tout de même, il n'a pas désobéi à la volonté de son Père.

Après l'arrestation de Jean-Baptiste, Jésus proclame: «Convertissez-vous et croyez à l'évangile» (Mt 1, 15)!

En peu de mot, l'incipit de l'évangile de Marc est chargé d'événements de salut de Dieu dans l'aujourd'hui des hommes de ce temps: l'annonce de la conversion et l'accueil de la Bonne Nouvelle.

Chaque année, le temps du carême est ce temps privilégié, un temps de grâce où l'Eglise nous invite à la suite de Jésus, à marquer une pause décisive pour vivre réellement la conversion, la metanoia, qui est rupture à tout ce qui nous détourne de la volonté de Dieu. Il ne s'agit pas seulement d'obéir à un commandement qui nous donne de nous priver de ceci ou de cela mais surtout de prendre une certaine liberté vis-à-vis de tout ce qui continue de rendre esclave du péché afin de combler le vide de Dieu en nos vies par-fois saturées de choses inconsistantes. Cette année, le message du Saint-Père insiste plus sur le thème de la liberté: «A travers le désert, Dieu nous guide vers la liberté».

Que cette entrée en liberté que marque ce carême, nous ouvre à l'écoute authentique et la mise en pratique de la Bonne Nouvelle de vie du Fils bien-aimé de Dieu.

Amen!

Abbé Dieu Béni Nicaise YASSIGAO
Grand Séminaire Saint Marc de Bangui (RCA)

REMERCIEMENTS

John NDIRA NGOMA, journaliste à La Semaine Africaine, Fabrice Séverin KIMPOUTOU et les enfants KIMPOUTOU remercient parents, amis et connaissances pour leur soutien multiforme lors du deuil lié à la disparition de leur grand frère, oncle, père et grand-père, KIMPOUTOU -KOMBA Célestin Judicaël surnommé "Ya KOCKO" décédé le 26 janvier et inhumé le 10 février 2024.



Paix profonde à l'âme de l'illustre disparu.

ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1^{er} étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone (242) 06 632 40 06/E-mail:andrenaveck9@gmail.com.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du quatre janvier deux mille vingt-quatre, répertorié au numéro **632/AGE 001/2024**, enregistré à Pointe-Noire, Loandjili, le dix janvier de la même année, Folio **007/2** numéro **025**;

Les associés de la société SEME, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 francs CFA, dont le siège est à Brazzaville, 7^e étage Immeuble ARC, Centre-ville,

Réunis en Assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, décident, à compter de ce jour, de la création d'un établissement secondaire dans la ville de Pointe-Noire à l'adresse ci-après:

270, Rue KINDAMBA NGOUEDI, quartier Zone Industrielle de la Foire, Arrondissement 2 Mvou-Mvou, Pointe-Noire, immatriculé au Registre de Commerce et du Crédit Mobile sous le numéro **CG-PNR-01-2024-00028**.

Décident également de nommer, à compter de ce jour, Monsieur **Serge Rufin Christian Michel NZIKOU-MABIALA**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Ngoyo, né à Brazzaville, le onze septembre mil neuf cent soixante-six comme gérant de l'Etablissement secondaire.

*Pour avis,
Le Notaire.*

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire
Tél.: 05 520.40. 97/06 969.10. 49, etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

SOCIETE EUROSTAR

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de Francs CFA Un Million (1.000.000)
Siège social: 56, Avenue MOE Vangoula, Centre-ville

Suivant acte reçu par Maître **Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET**, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, conformément à l'acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), notamment:

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date à Pointe-Noire du **1^{er} février 2024**,

L'Assemblée générale a décidé du transfert du siège social de la société **EUROSTAR**, au N°56, Avenue Moe Vangoula Centre-Ville, Pointe-Noire.

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le **05 février 2024** sous le N°**CG-PNR-01-2024-D-00067**.

Pour insertion,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire

Etude sise Avenue Moe TELLI, immeuble JADE, en face de SUECO, 1^{er} étage, porte à gauche, B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 147/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° | N° de Réquisitions | Références Cadastres | Quartiers | Arrondis/Département | Requérants |
|----|----------------------|--|---|----------------------|---------------------------------------|
| 01 | N° 7631 du 05/10/23 | Section : AR2 ; bloc : 48, Pile : 10, Sup : 314,97 m2 | 5, Rue Makouézi André (qtier pototo-poto djoué) | Madibou | BANZOULOLO née BASSINGA BA NKODIA S E |
| 02 | N° 7653 du 20/10/23 | Section : AM, bloc : 110, Pile : 6, Sup : 400,51 m2 | 5 rue MABAYA Qtier Moutabala | Mfilou | Enfants LOUMBOU |
| 03 | N° 7625 du 04/10/23 | Section : C3, bloc : 189, Pile : 8 ; Sup : 281,55 m2 | 162 Rue Monseigneur Biechy (qtier Madibou) | Makélékélé | BAVOUATA Irma Chantal |
| 04 | N° 7711 du 11/12/23 | Section : BJ ; bloc : 84 ; Pile : 10, Sup. 400,00 m2 | 1, Rue Bahoumina Albert (qtier Mbouono) | Madibou | Mr et Mme LOUZAYADIO |
| 05 | N° 7675 du 03/11/23 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup. 410,64 m2 | Loubikou | Pool | MPASSI Joseph Faustin |
| 06 | N° 7716 du 15/12/23 | Section : G, bloc : 101, Pile : 11 (ex 7)s, Sup : 310,80 m2 | 129, Rue Jacques Bankaites ex rue Con (Q Samba) | Bacongo | ONDZE Jacques Trésor |
| 07 | N° 6828 du 15/07/22 | Section : AS2, bloc : 125, Pile : 2 bis et 7 Sup : 599,90 m2 | 08, Rue Nkouka Bernard(Q Mayanga.) | Madibou | Mr et Mme GONDO |
| 08 | N° 7717 du 19/12/23 | Section : AW ; bloc : 7, Pile : 9 et 22, Sup : 769,265 m2 | Kimpomo (Rue Koueme Ongoudi Therez) | Madibou | MILEME PEMBE Reine Jessica |
| 09 | N° 7603 du 25/11/22 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 9979,16 m2 | Village Ntoula | Goma tsé-tsé | MOUANANGANA Patrick Ludvic |
| 10 | N° 7729 du 22/12/23 | Section : A2, bloc : 101, Piles : 12, Sup 353,38 m2 | 24, Avenue de l'OUA (Qtier Météo) | Makélékélé | Société VM |
| 11 | N° 7432 du 14/06/23 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 1101,04 m2 | Mabaya | Pool | MADEDE Daly Rodley |
| 12 | N° 31030 du 10/11/23 | Section : AD, bloc : -, Pile : -, Sup : 260,00 m2 | Quartier Lifoula | Pool | NTSILOULOU Rosy-Kadel |
| 13 | N° 7381 du 23/05/23 | Section : A, bloc 24, Pile : 22, Sup : 276,81 m2 | 55, rue Mabiala (Q Moukoundzi-Ngouaka) | Makélékélé | Enfants MAMBOU |
| 14 | N° 6526 du 29/12/21 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 400,00 m2 | Qtier Mayanga (zone Ngampoko II) | Madibou | MEZA Ray Janick Freddy |
| 15 | N° 7623 du 13/09/23 | Section : P13C (ex P13), bloc : 78(ex 51), Pile : 24(ex 653); Sup: 417,56 m2 | 13, rue Embingou (Qtier Moukondo) | Mfilou | THADDEES Rolli Privere Destin |
| 16 | N° 7695 du 22/11/23 | Section : BH2, bloc : 73, Pile : 47; Sup : 412,70 m2 | 2, Rue Ngoma Louis C(Massissia cave) | Madibou | NGOMA Gali Louange |
| 17 | N° 7612 du 17/11/23 | Section : B2, bloc : 105, Pile : 7 bis ; Sup : 184,12 m2 | 38, Ru Yamba (Qtier Diata) | Makélékélé | Léocadie Pautette VOUMBY TCHIBINDA |
| 18 | N° 7723 du 21/12/23 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 307789,080 m2 | Village Mindouli | Pool | ETS LULU MINDOULI |
| 19 | N° 76832 du 18/07/22 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 214,199 m2 | 6, Rue Malonga Fidèle | Madibou | YAYA Arnaud Abdel Aziz |
| 20 | N° 7731 du 26/12/23 | Section : G, bloc : 147, Pile : 10, Sup. 393,07 m2 | 111, Av des Trois Francs | Bacongo | NGOYA Guy Noël |
| 21 | N° 7748 du 05/01/24 | Section : G, bloc : 52, Pile : 12 et 13(ex 06), Sup : 241,29 m2 | 45, rue Mafouta Sébastien (ex rue Jean bart) | Bacongo | LOKO Odifax Jean Hubert Richard |
| 22 | N° 7690 du 16/11/23 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 395,58 m2 | Kombé | Madibou | Mr et Mme BAGANA |
| 23 | N° 7746 du 04/01/24 | Section : B2 ; bloc : 126, Pile : 2, Sup.529,39 m2 | 2, Avenue Bouenza (Q Diata) | Makélékélé | Société THINK SOLUTIONS SARL |
| 24 | N° 7753 du 10/01/24 | Section : AP ; bloc : 145, Pile : 10, Sup : 363,19 m2 | 32, Rue Mouyabi (Qtier Indzouli) | Mfilou | MBERI Kely Jean Murphy |
| 25 | N° 6494 du 08/12/21 | Section AP2 bloc : 39, Pile : 11, Sup : 336,12 m2 | 20, Rue Kimpouanza (Quartier Ngambio) | Mfilou | LOUZOLO NZOUZI Dogo Nendje Destin |
| 26 | N° 7622 du 02/10/23 | Section : G, bloc : 145, Pile : 33, Sup 289,57 m2 | 157, rue Mbama | Bacongo | KIMANGOU Mylaire Costère |
| 27 | N° 7727 du 17/01/24 | Section : C2 ; bloc : 98 ; Pile : 6(ex 429), Sup : 443,48 m2 | 429, rue Mbiémo (Q Mpissia) | Bacongo | NGOMBIE NIANGUENGUE Surya Noellie T |
| 28 | N° 7612 du 26/09/23 | Section : AM, bloc : 212, Pile : 14bis; Sup : 198,90 m2 | 14 bis, Rue Loumou | Mfilou | NGOUBILI-BOU Juliana C |
| 29 | N° 7714 du 14/12/23 | Section : AG, bloc : 32, Pile : 23 bis (ex 22), Sup : 63,02 m2 | 3, Rue Mabénga (Q Kingouari) | Makélékélé | LOUKOUAYI BIYOUNDOURI Erica L G |
| 30 | N° 7507 du 01/08/23 | Section : G, bloc : 54, Pile : 7(ex 5), Sup 323,79 m2 | 34, Rue Nzoungou (ex voltaire) | Bacongo | SOUAMAH NGENONI née MATHAS NSANA B |
| 31 | N° 7719 du 19/12/23 | Section : C4, bloc : 94, Pile : 10, Sup : 334,98 m2 | Rue Biza | Makélékélé | KOUNIOGUINA Médard |
| 32 | N° 6998 du 28/09/22 | Section : A4, bloc : 96, Pile : 10 bis, Sup : 642,11 m2 | 1, Rue Kipiotti (Q Mamba) | Makélékélé | NKOUKA GUY Landry |
| 33 | N° 7645 du 16/10/23 | Section : C4 (ex C3); bloc 42; Pile : 5 (ex 1635), Sup : 274,00 m2 | 1635, rue Moundongo | Makélékélé | Enfants BAKITILA |
| 34 | N° 21149 du 30/12/19 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 11.711.869,78 m2 | Terre BIBIRIKI-KINDOUNGA 3 | Mfilou | Famille NSEMBO « LOUFOUKOU BANZOUI A |
| 35 | N° 4432 du 23/07/18 | Section : BJ ; bloc : 51, Pile : 34, Sup : 399,81 m2 | Rue Mbanguou Lévy (Qtier Mbouono) | Madibou | LOUBACKY Alexis Aimé F |
| 36 | N° 7715 du 14/12/23 | Section : AP2, bloc : 37, Piles : 10, Sup. 322,291 m2 | 43, Rue Mouditou A Qtier Ngambio | Mfilou | Succession MOMBO Michel Alain |
| 37 | N° 7749 du 04/01/24 | Section : C2, bloc : 96, Piles : 37(ex 730), Sup 542,24 m2 | 730, Rue Félix Eboué | Bacongo | KEBI GANGA Chardel Rodrigue |
| 38 | N° 7668 du 31/10/23 | Section : C3, bloc : 145; Pile : 30, Sup : 505,64 m2 | 2192, Avenue Sita Dia Tsiolo | Makélékélé | BIYELA Michel |
| 39 | N° 7543 du 22/08/23 | Section : AT2, bloc : 17 ; Piles : 4, Sup : 625,06 m2 | 34, Avenue Mayama (Av des Pylônes) | Mfilou | WAFOUKISSA Thérèse |
| 40 | N° 7764 du 22/01/24 | Section AP2; bloc : 149, Pile : 13 bis ; Sup : 162,00 m2 | 16 bis, Rue Massounga, la base | Mfilou | MANDERO KAKO NGOUONO |
| 41 | N° 7476 du 17/07/23 | Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 1200,00 m2 | Quartier Ndibou, bloc louémé | Pool | ONDONGO-NGOMBO Alcette |
| 42 | N° 7666 du 30/10/23 | Section : F, bloc : 106, Piles : 4, Sup : 209,59 m2 | 104, Rue Maurice Louamba (ex Rue (Bergère) | Bacongo | GONDO KIZOUANI Arnaud |
| 43 | N° 67108 du 14/12/22 | Section : BH2, bloc : 104bis ; Pile : 15, Sup : 680,54 m2 | Avenue Missafou Mia Niamba(Q Massissia) | Madibou | KODIA KIBONGUI Berenger Aymar |
| 44 | N° 31387 du 09/01/24 | Section : P4, bloc : 4 ; Pile : 5, Sup : 314,23 m2 | 3bis, Rue Gamboma | Moungali | EKAKA Héline Antoinette |
| 45 | N° 6924 du 13/09/22 | Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 400,00 m2 | 10 bis, Rue Bimbakila Joseph (Qtier Manyanga) | Madibou | MONGO Michel Joseph |
| 46 | N° 6925 du 13/09/22 | Section : BH2, bloc : 65, Piles : 10bis, Sup 200,00 m2 | 06, Rue Mbémba Kerestène Q Massissia) | Madibou | NZAKIMUJENA née NKOUKA KIPAA E |
| 47 | N° 7757 du 10/01/24 | Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 400,00 m2 | Quartier 711 (case barnier) | Mfilou | BISSIDI BAHETA Frutria Hersell |
| 48 | N° 7704 du 01/12/23 | Section : G, bloc : 67, Piles : 4 bis, Sup 142,85 | 46, Rue Nganga Lingolo (ex Rue Jules Grevy). | Bacongo | BOUANGA Serge |
| 49 | N° 7497 du 28/07/23 | Section : AJ, bloc : 2, Piles : 1, Sup 661,19 m2 | Rue vouala Nganga (Qtier Massina) | Makélékélé | BILOMBO Thomas |
| 50 | N° 2538 du 26/02/15 | Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 258957,33 m2 | Ntoula | Pool | Deltas Commerce IMEX Sarl |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Fait à Brazzaville, le 08 février 2024

Pour l'insertion légale

Le chef de Bureau, **Alban Pie X OTORO**

EDUCATION

Campagne de distribution gratuite de manuels scolaires aux élèves du primaire

Un des éléments indispensables dans le cycle d'apprentissage des savoirs, le Gouvernement conscient de l'importance des manuels scolaires procède depuis quelques années à la distribution gratuite des manuels au profit des élèves des établissements publics. Pour l'année scolaire 2023-2024, la campagne de distribution gratuite pour les disciplines de français et de mathématiques a été lancée par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, jeudi 8 février 2024 à la mairie centrale, à Brazzaville. En présence du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou, et du député maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.

Pour le Premier ministre, ces manuels doivent être gérés en lien avec les collectivités locales dans le cadre de la politique de transferts de compétences. «Les manuels sont des instruments importants pour l'apprentissage. Il va de soi pour l'enfant, qu'être privé de manuel c'est priver l'enfant de connaissances. Sous l'autorité des collectivités locales, on veillera à ce que chaque année les élèves disposent des manuels. La perte ou la dégradation d'un manuel amènera les parents à le restituer, pour qu'il serve aux générations, pour qu'on ne subisse pas l'éternel recommencement de distribution. Vous savez qu'on a plus de 800.000 élèves à gérer, on ne peut pas acheter tous les ans ce nombre de livres. Un manuel peut servir trois à quatre ans», a exhorté Anatole Collinet Makosso, remettant un échantillon au ministre Jean Luc Mouthou. Pour cette étape, la campagne

de distribution concerne d'abord la ville de Brazzaville et s'étendra dans les prochains jours dans les autres départements. Ils sont 56236 élèves du cycle primaire des écoles publiques de Brazzaville pour 168 707 supports pédagogiques. «Nous appelons les directeurs, les enseignants et les élèves à utiliser ces manuels à bon escient afin d'assurer un lendemain meilleur des apprentissages, gage sûr pour l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD)4», a dit le ministre de l'Enseignement préscolaire. A travers ce programme, le Gouvernement par le truchement du ministère de l'Enseignement préscolaire entend atteindre une couverture nationale efficiente, de sorte que chaque enfant puisse disposer gratuitement d'un manuel de français et de mathématiques au cycle primaire des écoles publiques. «Offrir une éducation de base à tous les enfants est l'un des axes de la Stratégie sectorielle de l'éducation révisée 2021-2030. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a inscrit cette opération de distribution», a indiqué le ministre Mouthou. Pour lui, les manuels ne sont pas le seul facteur qui influence les acquis scolaires, mais leur indisponibilité prive les élèves d'une source essentielle d'apprentissage et de la possibilité de cultiver de bonnes habitudes de lecture. De même, l'absence de manuels prive les enseignants d'un indispensable support pédagogique. Il faut retenir à ce titre que les manuels étaient distribués en nombre insuffisant. Les statistiques montrent qu'en 2011-2012, une moyenne de 4,5 élèves se partagent un manuel de lecture alors que 9,5 élèves utilisent un livre de calcul. D'où la nécessité



Le Premier ministre transmettant les ouvrages au ministre de l'Enseignement général

de rendre disponibles les manuels pour un meilleur apprentissage. Dieudonné Bantsimba a pour sa part remercié le Gouvernement pour ses efforts en faveur de l'amélioration des conditions d'études des jeunes Congolais et de l'approfondissement de la décentralisation au Congo. Ces manuels scolaires, a-t-il rappelé, contribueront tant soit peu à la transmission des connaissances, la consolidation et à l'évaluation des acquis. Aussi a-t-il invité les bénéficiaires à leur utilisation rationnelle afin qu'ils servent aussi aux générations futures. Le député maire de Brazzaville a saisi cette occasion pour remercier les partenaires techniques du Congo pour leur accompagnement dans l'éducation des jeunes.

E.M.-O.

FONCTION PUBLIQUE

Le ministre d'Etat Firmin Ayessa mise sur la performance en 2024

En vue de fixer le personnel sous tutelle en cette nouvelle année, le ministre d'Etat, de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale Firmin Ayessa a délivré une communication vendredi 26 janvier dernier. Il a décliné sa feuille de route pour 2024 et exhorté les cadres et agents au respect de la déontologie professionnelle dans le traitement des dossiers soumis à la Fonction publique. Une adresse bien reçue, à entendre Florent Bwossi, représentant le directeur de cabinet qui a pris acte de les mettre en oeuvre.

Le ministre d'Etat a souligné que l'année 2024 est d'un grand enjeu pour son département. Si l'année 2023 a été intense, 2024 ne le sera pas moins, elle se présente en effet comme une année à forts enjeux pour notre ministère, a-t-il martelé. «C'est dans cet esprit que s'inscrit la présente rencontre pour vous donner des orientations qui guideront, au titre de cette année 2024, nos actions et renforceront notre engagement pour un service public de qualité et performant». En cette année, le ministère de la Fonction publique envisage de poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires engagées en 2023, par composante et selon les axes suivants: Sur la composante fonction publique, le ministre a déclaré: «Notre action sera focalisée autour de l'application effective et la vulgarisation de la loi n°068-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique; la poursuite de l'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat et des enseignants volontaires et communautaires du ministère de l'Enseignement préscolaire, ... Après les deux premières

phases, celle de Brazzaville et des autres départements, nous nous attèlerons à organiser la session de rattrapage pour les deux premières phases et la dernière phase qui concerne les missions diplomatiques et consulaires du Congo à l'étranger; l'opérationnalisation du système intégré des gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE), dont la cérémonie de présentation et de remise officielle sera organisée prochainement; la gestion rationnelle des carrières des agents civils de l'Etat, notamment, par l'organisation des commissions administratives paritaires (CAPA) dans tous les ministères jusqu'au mois de juin 2024; l'organisation du test de changement de spécialité, très attendu par les agents; l'organisation d'une campagne de titularisation des agents contractuels de l'Etat; l'organisation de la campagne de recrutement à la fonction publique pour l'exercice 2024, suivant les très hautes orientations du Président de la République qui a décrété l'année 2024 "année de la jeunesse"; la redynamisation des services extérieurs, à savoir les directions départementales



Le ministre d'Etat Firmin Ayessa

et les délégations de la fonction publique dans les administrations, avec l'organisation à Brazzaville, de la première conférence des directeurs et inspecteurs départementaux et des délégués de la fonction publique; la gestion plus efficiente et adéquatement rationnelle du personnel de la direction générale de la fonction publique (DGFP) dont chacun de nous déplore la "pléthore et le trop plein". Une réflexion globale est nécessaire que nous devons mener au cours de cette année avec la réorganisation de la direction générale pour l'arrimer au nouveau statut général de la fonction publique», a-t-il précisé, attirant ainsi l'attention que «le traitement des dossiers à la fonction publique est gratuit... Ces étiquettes d'escroc et d'amaqueur qu'on attribue aux agents de notre ministère et particulièrement aux agents de la DGFP par la faute de quelques malfrats ne nous honorent pas.

Nous devons y mettre un terme définitif. Nous y veillerons», a mis en garde le ministre d'Etat. S'agissant de la composante travail, il est envisagé la finalisation de l'élaboration de l'avant-projet de code du travail et de ses principaux textes d'application; la mise en œuvre du programme de promotion du travail décent (PPTD) 2023-2026; la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2025 de l'Alliance 8.7, relative à la lutte contre l'esclavage moderne, la traite des personnes, le travail forcé et les pires formes de travail des enfants; ...

La composante sécurité sociale, enfin, prévoit la poursuite de la refondation du système de sécurité sociale, en harmonie avec le socle juridique de la conférence internationale de prévoyance sociale (CIPRES); l'entrée en exploitation effective de la caisse d'assurance maladie universelle (CAMU), avec la poursuite de l'enrôlement

COMMERCE

La stratégie de mise à niveau des PME congolaises en débat à l'IFC

L'intégration du Congo à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a été au centre d'une conférence-débat organisée jeudi 25 janvier 2024 à l'Institut français du Congo, à Brazzaville. Cette conférence s'inscrit dans le cadre des débats d'idées de la Fondation Niosi. «La stratégie de mise à niveau des Petites et moyennes entreprises, en vue du marché de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)» c'est le thème qui a alimenté les échanges. Il a été développé par Firmin Kitsoro Kinzouza, économiste et consultant international.

Le conférencier a déploré le manque de volonté politique du Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de la ZLECAF. Le débat a été focalisé autour des facteurs de croissance des PME. Il a permis de déblayer le terrain pour trouver des solutions. Il faut passer par une grande sensibilisation de ce processus. Ainsi, les conférenciers ont lancé un appel aux participants pour qu'ils soient les acteurs



Firmin Kitsoro Kinzouza et Hyacinthe Defoundoux

d'influence auprès des autorités, des ONG, des collectivités locales, des entrepreneurs et autres pour réfléchir, afin de trouver des réponses.

A ce jour, a dit Firmin Kitsoro Kinzouza, «au Congo, il existe deux instruments visant le développement: le Plan national de développement (PND) 2022-2026 et la stratégie d'intégration à la ZLECAF. Mais, les deux n'ont pas les mêmes objectifs. Le PND embrasse plusieurs objectifs, alors que la stratégie de la ZLECAF est focalisée sur le développement économique des PME, pour qu'elles soient compétitives et capables de diversifier leurs marchés, leurs produits pour mieux impacter le produit intérieur brut (PIB) du pays».

Le Congo est-il prêt à intégrer la ZLECAF au regard du tissu des PME existant pour être capable de relever le défi? Pour lui, «le potentiel est là et il y a l'existant». Cependant, «on a tendance à réunir tout à l'existant». Pourtant, «le Congo a des écoles supérieures, comme l'ENSAF et l'ENSP, qui sont des grandes écoles d'ingénieurs. C'est dans ce milieu qu'on peut recruter des personnes qui feront partie de la prochaine génération des entrepreneurs congolais capables de compétitionner avec leurs homologues d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du nord.»

Quelques pays ont déjà intégré la stratégie de la ZLECAF, tels que le Rwanda et l'Afrique du Sud. Le Congo avait demandé un moratoire de 10 ans. «Malheureusement, jusque-là rien n'est encore mis en œuvre concernant la stratégie arrêtée. Cela montre un manque de volonté politique», a déploré Kitsoro Kinzouza. Et de s'interroger: «Comment se déploient-ils dans chaque budget de l'année pour veiller à l'application de la stratégie de la ZLECAF?»

Le débat s'est déroulé sous la modération de Hyacinthe Defoundoux, directeur du Groupe d'études et de réalisation technico-économique (GERTEC), en présence du Pr Josué Ndamba, membre de la Fondation Niosi.

La ZLECAF est un projet de zone de libre-échange, signé le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda par 44 pays lors d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA). Il ambitionne de faire de l'Afrique le plus grand marché unique au monde, avec comme objectif la réduction des barrières douanières et la promotion des échanges interafricains. Son application dans quelques pays s'effectue par étapes.

Philippe BANZ

biométrique des assurés; le renforcement de la gouvernance de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS); la poursuite des efforts du Gouvernement à travers le ministère des Finances pour la régularité du paiement des pensions; l'amélioration des conditions de travail à la caisse des retraites des fonctionnaires (CRF) et la poursuite de la mo-

dernisation des outils de gestion en vue du traitement des pensions. «L'exécution de toutes ces orientations ne peut être possible que, si et seulement si, chacun de vous s'implique résolument au travail», a lancé le chef de département de la fonction publique.

Germaine NGALA

DROITS DE L'HOMME

Des formations pour un traitement judiciaire efficace des mineurs en conflit avec la loi

Le Réseau des intervenants sur le phénomène de l'enfance en rupture (REIPER) a organisé du 29 au 3 février, à son siège, à Brazzaville, deux sessions de formation au profit des professionnels de la justice pénale et des membres de la société civile travaillant avec les mineurs en conflit avec la loi, pour un traitement judiciaire efficace de ceux-ci. Ce, dans le cadre du Projet de renforcement des activités pour la mise en application des droits de l'enfant (RAMADE) financé par l'Union européenne.

Animée par deux formateurs bénévoles au sein de l'association Avocats Sans Frontières - France la formation s'est déroulée dans une ambiance positive. Elle a réuni 25 participants de profils différents : des officiers de police judiciaire relevant de la gendarmerie et de la police nationale, de la centrale d'intelligence, de l'administration pénitentiaire; des magistrats, des avocats, des assistants sociaux et des activistes des droits de l'homme. Il s'est agi de partir des connaissances et des pratiques professionnelles de chacun, de les mutualiser puis de créer des ponts entre chacune de ces catégories aux fins de comprendre leurs attentes respectives et construire des axes d'amélioration. Rappelant aux participants les dispositions juridiques usitées dans la prise en charge pénale des enfants mineurs en conflit avec la loi, les animateurs de cette session, suivant une méthode active faisant des participants les acteurs de leur formation, ont privilégié les études de cas, l'alternance des travaux en petits groupes et les mises en situation. La formation, pluridisciplinaire, a porté sur l'assimilation des contenus de diverses normes de

protection, nationales ou internationales, pertinentes en matière de protection des droits des mineurs en conflit avec la loi au Congo. Elle a permis de dégager les différents instruments de protection des droits des personnes privées de liberté, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux. Elle a également permis aux différents acteurs d'entamer un dialogue et d'aborder les situations problématiques donnant lieu à des violations des droits des mineurs en conflit avec la loi. La formation de trois jours a permis aux acteurs de la chaîne pénale complète et à ceux de la société civile de renforcer leur capacité d'assistance juridique en faveur des mineurs en conflit avec la loi. Cette initiative favorisera à n'en point douter de nouvelles pratiques plus respectueuses des droits des mineurs en conflit avec la loi, en particulier des mineurs en situation de vulnérabilité et partant, leur mise progressivement en place au sein des administrations pénitentiaires. «La formation m'a apporté des meilleures connaissances qu'avant, c'est-à-dire par rapport à d'autres ateliers... Nous sommes partis de l'interpellation du mineur par l'Opj à la présentation devant les juges des enfants jusqu'à la détention



Les participants après la pause

de ce dernier à la Maison d'arrêt. Plusieurs connaissances ont été acquises dans ce sens, notamment ce qui nous échappe pendant nos enquêtes, comme associer les avocats et les assistants sociaux», a dit l'adjudant Laure Olga Ekombola, Opj à la Région de gendarmerie de Brazzaville (Section de recherches judiciaires). Pour Dimi Nianga Dzo, magistrat, substitut général près la Cour d'Appel de Brazzaville, «ce séminaire a eu le mérite de rassembler tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne pénale en ce qui concerne les enfants en conflit avec la loi. Ça été un apprentissage, un moment d'échanges très fructueux. Un moment important de savoir ce que font les autres à différents niveaux, c'est-à-dire de maîtriser un peu plus la pratique par rapport au degré de chaque acteur. Ce qui nous a permis de connaître certaines difficultés en ce qui concerne

la pratique des uns et des autres suivant leur niveau d'intervention. Nous avons également tiré profit de l'expérience des formateurs». Des formations similaires avaient déjà été organisées, en novembre dernier à Pointe-Noire, au profit des acteurs du même profil. Au total, 100 acteurs de la chaîne pénale et assistants sociaux ont été formés. Pour rappel, c'est le REIPER qui a identifié les participants à la formation, c'est-à-dire les assistants sociaux issus de ses structures membres et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale: magistrats (procureurs de la République et substituts, juges d'instruction, juge des enfants, juges correctionnels et d'assises), les officiers de police judiciaire (gendarmerie et police), le personnel pénitentiaire (régisseurs et surveillants) et les avocats.

Viclaire MALONGA

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, une Société à Responsabilité Limitée «La Grande Maison», dont les statuts reçus, le même jour par Maître **Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE**, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Pointe-Noire, ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre de TIE-TIE, le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, sous Folio 243/5 N° 2369.

OBJET: La société a pour objet: •Import-Export; •Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, Peintures, verre, tapis et revêtement de sols et murs; •Vente et distribution de toutes marchandises, de tous produits et matériels de quincaillerie, d'électricité, de plomberie et tous matériaux de construction; Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Pointe-Noire, quartier Saint Pierre, Grand Marché, Parcelle n°27 TER, Ex 01 TER Arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo.

APPORTS EN NUMÉRAIRE: Lors de la constitution, les associés ont apporté à la société la somme de 1.000.000 FCFA.

GERANCE: Monsieur Abbas KAMAR EDDINE, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, a été nommé en qualité de gérant.

DEPOT AU GREFFE: La société est immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00017** du **24 janvier 2024**.

Pour insertion légale
Le Gérant

SIÈGE SOCIAL: Le siège social est fixé à

OMEGA ENERGY CONGO

SARL au Capital de 10 000 000 F. CFA
Siège social: 102, Avenue Fayette Tchitembo
B.P.: 760, Pointe-Noire
République du Congo

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le cinq décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

Avenue Jacques OPANGAULT, Immeuble «La Grâce», 1^{er} étage, en face du Lycée technique POATY Bernard, quartier Camp 31 Juillet.

Pour insertion légale.

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P : 14745 - Tél : (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : etudepongui2@gmail.com

CITY TRANSIT

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social : 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
Case J-364 V, OCH - Moungali III
RCCM : CG-BZV-01-2022-B13-00139

EXTENSION DE L'OBJET, CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE & MISE A JOUR DES STATUTS

I- Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associée Unique du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre de la société «**CITY TRANSIT**» **SARLU**, ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «**MA RECONNAISSANCE**», le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le vingt-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio **019/6** numéro **0364**, l'associée unique a décidé: - de l'extension de l'objet social, aux activités suivantes: Import et export des produits alimentaires, forestiers, manufacturiers et congelés; - de la modification corrélative de l'article 2 des statuts; En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique modifie comme suit l'article 2 des statuts:

Article 2: Objet social
La société a pour objet:

- Courtage;
- Toutes les opérations de transit et de consignation;
- Consignation des navires;
- Cabotage;
- Import et export des produits: alimentaires, forestiers, manufacturiers et congelés.
- du changement de dénomination sociale, la dénomination sociale sera désormais: «**CITY Im-**

port-Export» **SARLU**;
- de la modification corrélative de l'article 3 des statuts;
- de la mise à jour des statuts.

II- Suivant acte authentique portant mise à jour des Statuts de la société «**CITY Import-Export**» **SARLU**, reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le vingt-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio **019/7** numéro **0365**. **Dépôt au greffe:** un exemplaire du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre ainsi qu'un exemplaire de la mise à jour des statuts de la société ont été déposés le vingt-neuf janvier de la même année au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00049**, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P : 14745 - Tél : (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : etudepongui2@gmail.com

O'GRAND FRAIS

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social : 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
626, rue Franceville, Arrondissement 5 Ouenzé
RCCM : CG-BZV-01-2023-B13-00345

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «**MA RECONNAISSANCE**», le trente et un juillet deux mille vingt-trois et enregistré à Brazzaville, le premier août de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le Folio **136/35** numéro **2314**, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «**O'GRAND FRAIS**», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Objet:

- Achat et vente des produits alimentaires ;
- Importation et exportation des produits alimentaires.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 626, rue Franceville, Arrondissement 5 Ouenzé.

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le trente et un juillet deux mille vingt-trois, de la société ci-dessus plus amplement désignée, l'associée unique a entièrement souscrite et libérée intégralement les parts sociales. Ledit acte a été enregistré à Brazzaville, le premier août de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le Folio **136/34** numéro **2313**.

Gérance de la société: Madame **Ethibel Bethousie KOUMBA**, associée unique assume elle-même les fonctions de gérante, pour une durée illimitée.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le deux août deux mille vingt-trois, sous le numéro: **CG-BZV-01-2023-B13-00345**.

Pour avis & mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

**COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF**

**REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès**

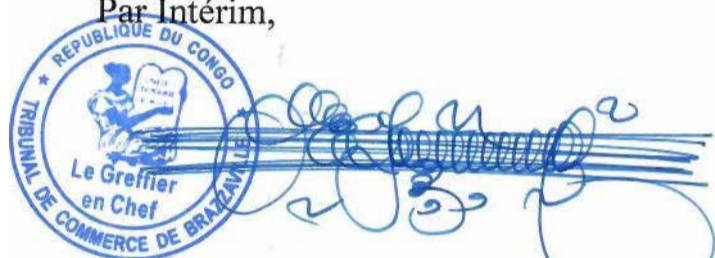
INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **SOUTHERN FRIED CHICKEN CONGO**, en sigle **SF CHIKEN CONGO**, société anonyme unipersonnelle au capital social de 10.000.000 Francs CFA, siège social de ladite société sis, Avenue Amilcar CABRAL, centre-ville, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le N°CG-BZV-01-2019-B15-00012, le 29 Octobre 2019; Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 10 janvier 2024, il a été délibéré et adopté la décision portant la dissolution anticipée de la société **SOUTHERN FRIED CHICKEN CONGO**, en sigle **SF CHIKEN CONGO**, et monsieur **ITOUA Odilon Igor** a été nommé en qualité de Liquidateur;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 06 Février 2024, sous le n° CG-BZV-01-2024-M-08522 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Pour Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

Par Intérim,



Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI



ANNONCE OFFRE D'EMPLOI

Le Cabinet **CIEL OUVERT**, spécialisé dans l'assistance et conseil, recherche, pour le compte de son client, acteur majeur dans le secteur de **l'Audit & Conseil, le Conseil Juridique et Fiscal** :

Un (1) Assistant Informatique (H/F) – Réf/N° COGF-AIT-173/24-01

Pour connaître les détails de l'offre, veuillez consulter notre site web **www.cielouvertcg.com** dans la rubrique NEWS ou nos réseaux sociaux CIEL OUVERT:



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61552347651482>



https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?li_pi=urn%3Aai%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3Bznbg15%2BPQKaysz%2FqLZgMEg%3D%3D

Merci de nous adresser votre candidature, en envoyant votre **CV et lettre de motivation** uniquement par courriel : **recrutement@cielouvertcg.com**

La date limite de réception des candidatures est fixée au 24 février 2024 à 17h30.

Pour plus d'info, contactez-nous: **(+242) 06 654 3340/04 074 4959 – info@cielouvertcg.com**

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

CITY MAN POWER

**Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social : 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
Case J-364 V, OCH - Moungali III
RCCM : CG-BZV-01-2022-B13-00138**

NOMINATION D'UN CO-GERANT

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associée Unique du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre de la société «**CITY MAN POWER**» SARLU, ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «**MA RECONNAISSANCE**», le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le vingt-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio **019/9** numéro **0367**, l'associée unique a décidé de la:

- Nominatoin de Monsieur **Hugues Audrey NKOMBO**, en qualité de Co-gérant de la société pour une durée de trois (03) ans.

Dépôt au greffe: un exemplaire du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre a été déposé le trente janvier de la même année au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00051**, le trente janvier deux mille vingt-quatre.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

91, Avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-ville
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.585.61.87 / 06.142.71.92
E- mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

COMPAGNIE SOLEIL

**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: un million (1.000.000) de francs cfa.
Siège social: Mpila, Eau Mayo Abattoir; Arrondissement 5 Ouenzé
BRAZZAVILLE.**

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant Procès-Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société dénommée **Compagnie Soleil SARLU** reçu en date à Brazzaville du 29 janvier 2024 par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le **30 janvier 2024**, sous folio **020/5**, numéro **0674** à la recette de Brazzaville-Centre; l'associé unique a décidé de remplacer les activités initiales par les activités suivantes:

- Exploitation des carrières du sable, fabrication et vente des briques et matériaux de construction.

En conséquence de cette résolution, les dispositions de l'article deux (02) des statuts ont été modifiées.

Deux copies authentiques du Procès-Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **02 février 2024**, sous le numéro D16-Procès-Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique du **29 janvier 2024** et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit mobilier le même jour, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-08488**.

Pour avis

**Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE**

ZLECAF ET AGOA

Sensibilisés et informés pour réagir vite et être compétitifs

Le ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation a tenu jeudi 8 février 2024, à Brazzaville, une journée d'échanges sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et la loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique ou African Growth and Opportunity Act (AGOA). Sous la présidence de Alphonse Claude N'silou, ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, en présence de quelques membres du Gouvernement: Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, en charge du Développement industriel et de la promotion du secteur privé; Hugues Ngouelondélé, de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi; Léon Juste Ibombo, des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique et Paul Valentin Ngobo, de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.



Les membres du Gouvernement au premier rang

Cette journée a permis d'évaluer le niveau de préparation des entrepreneurs installés au Congo et d'informer les jeunes entrepreneurs sur l'avènement du marché unifié africain (ZLECAF) et l'AGOA aux fins d'exporter vers les Etats Unis d'Amérique, un grand marché de plus de 330 millions de consommateurs.

Ouvrant le débat, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou a mis en relief l'importance de l'opportunité AGOA et dégagé ses avantages qui ont permis à l'Afrique du Sud d'exporter en 2023 pour 6 milliards de dollars aux Etats Unis. Et à la Côte d'Ivoire qui a le même potentiel économique que le Congo d'exporter pour 3 millions. La république du Congo a un chiffre avoisinant le zéro au titre de la même année. Donc pas d'exportation. Aussi a-t-il attiré l'attention des jeunes entrepreneurs et des entreprises à vite s'accommoder pour développer leurs outils de

travail, en vue de faire face et de tirer profit des avantages des deux marchés. «Derrière l'AGOA, il y a un débouché, c'est-à-dire un marché de plus de 330 millions de consommateurs. L'Afrique vient



Une vue des entrepreneurs

d'unifier son marché, la ZLECAF qui est un marché de près de 1 milliard 500 millions de consommateurs. Dans cinq ans, toutes

les frontières vont disparaître. Entre autres bouleversements, il n'y aura plus de barrières. A la différence de l'AGOA, le marché unifié africain est contraignant, il

d'Etat qui l'ont voulue est d'en faire une opportunité pour développer et créer de nombreux emplois, surtout pour les jeunes. Si nous sommes contre-performants avec l'AGOA, nous risquons de l'être également avec la ZLECAF. Nous devons réagir vite».

Le ministre Paul Valentin Ngobo a estimé que la production reste un sérieux problème pour les entreprises congolaises. «Tant qu'on n'arrivera pas à satisfaire le marché national, il est quasiment impossible d'envisager l'exportation. Nous devons augmenter notre production. La ZLECAF est un marché concurrentiel, il faut donc le faire de façon compétitive».

Les nombreux experts, qui ont animé le débat, ont éclairé l'assistance sur le processus de création des entreprises, les conditions d'accès aux financements, les normes et qualité de produits,

l'opportunité de disposer des zones économiques spéciales et l'économie numérique.

L'African Growth and Opportunity Act (AGOA), ou loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique, est un système préférentiel d'échanges approuvé par le Congrès américain en 2000, sous l'égide du président Bill Clinton, afin d'impulser les échanges économiques entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique subsaharienne. Elle est un dispositif exonérant les pays d'Afrique subsaharienne des droits de douane quant à l'exportation de leurs produits sur le sol américain. Le Congo s'est doté d'une stratégie nationale en septembre 2020 sur l'AGOA. Celle-ci a été amendée à trois reprises et prorogée jusqu'au 30 septembre 2025. A ce sujet, le ministre d'Etat, Alphonse Claude N'silou s'est fait l'écho de l'assurance de deux sénateurs américains, républicain et démocrate, sur la prorogation de l'AGOA. Les visées de cette loi portent sur l'expansion et l'approfondissement des relations commerciales et d'investissement avec l'Afrique subsaharienne.

Concernant la ZLECAF, en 2030, les frontières commerciales vont disparaître entre le Congo et les Etats membres de ce marché unifié africain. L'accord de cette Zone de libre-échange fut signé par 54 Etats de l'Union Africaine (UA). Il est entré en vigueur depuis le 30 mai 2019. Et les échanges commerciaux ont été officiellement

lancés le 1^{er} janvier 2021. Le Congo s'est doté d'une stratégie nationale à cet effet en septembre 2020.

La Zone de libre-échange continental africain vise plusieurs objectifs. Entre autres, créer un marché unique pour les marchandises, les services et la circulation des personnes, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain, conformément à la vision panafricaine de l'agenda 2063. Actuellement, le commerce africain représente officiellement 18% des échanges.

Pour conclure, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'silou a incité les jeunes entrepreneurs et les entreprises à tirer avantage des grands marchés qui s'ouvrent à notre pays, en soulignant que «nous devons nous mettre au travail, dès maintenant, si nous ne voulons pas voir nos entreprises disparaître ainsi que les emplois qui vont avec. Elles doivent être compétitives et créer de la richesse».

Une participante, Mme Rochelle Jacqueline Lloy, artisane spécialisée dans la fabrication des produits cosmétiques, a ainsi apprécié cette journée d'échanges: «Je ne peux qu'être heureuse de cette initiative qui nous ouvre les horizons. Il y a des choses qu'on ignorait, mais nous avons beaucoup appris pour qu'on puisse évoluer. En tant qu'artisane, je n'ai pas peur de l'AGOA et de la ZLECAF. Malheureusement, il nous manque l'électricité pour beaucoup produire. Nous, artisans, nous nous battons avec nos propres revenus et il est temps que l'Etat nous subventionne. Car, si nous bénéficions de subventions, nous pourrions affronter la ZLECAF».

OFFICE DE MAITRE PASCALE ROSETTE MPOUO NOTAIRE A BRAZZAVILLE

Immeuble Billal II, 2^{ème} étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tel : 06-505-63-05; 05-529-61-33
Email : pascalempouo@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

«MAISON FUNERAIRE TATY»

Société par Actions Simplifiées
Capital: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: n°200 rue Eugène Etienne, Plateaux-ville/Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2023-B16-00021

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte authentique portant Statuts reçu par Maître **Pascale Rosette MPOUO**, à Brazzaville dûment enregistré à Brazzaville, à la recette des impôts de Mpila, sous Folio 199/17 n°7495, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: MAISON FUNERAIRE TATY

FORME: Société par Actions Simplifiées

Objet: Services Funéraires: Construction des pierres tombales, vente des accessoires funéraires, rapatriement des corps.

Siège: Rue Eugène Etienne n°200 Plateaux-ville - Brazzaville

Capital: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en Dix (10) actions, chacune de Cent Mille (100.000)

FRANCS CFA, numérotées de 1 à 10 souscrites et libérées entièrement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée de souscription et de versement établie **30 Octobre 2023**, enregistrée sous le Folio 199/18 n°7496.

L'Assemblée Générale Constitutive, à Brazzaville, enregistré sous le Folio 199/19 n°7497, a nommé Madame **MOMBO née MOUTHOU** Blanche Régina en qualité de Présidente.

Durée: 99ans

R.C.C.M: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZ-01-2023-B16-00021 du **24 Novembre 2023**.

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour Avis

Maître **Pascale Rosette MPOUO**, Notaire

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2^{ème} étage appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc
B.P: 13319 /Tél : 06.674.93.72/05.798.85.43 / Email:jasmine.office-ongoly.fr

"GEOLAB TECHNOLOGY"

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : 1.000.000
Siège social : Brazzaville, 1659 Rue Matsiona Nzoulou, Plateau des 15 ans
RCCM: CG-BZV-01-2023-B13-00517
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 21 novembre 2023, reçu par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 22 novembre 2023, à la recette des impôts de Baongo, folio 208/007, numéro 2962, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Dénomination sociale: «GEOLAB TECHNOLOGY» SARLU;

Siège social: Brazzaville, 1659 Rue Matsiona Nzoulou, Plateau des 15 ans, Arrondissement 04 Mougali, République du Congo.

Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

Objet social: la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- Développement de logiciels
- Installations informatiques
- Gestion d'installations informatiques
- Commercialisation de matériels informatiques
- La prestation des services sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC);
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières

ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscription et de versements annexé à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du **21 novembre 2023** et enregistré le **22 novembre 2023**, à la recette des impôts de Baongo, folio 208/009, numéro 2964, l'Associée unique a libéré en intégralité ses parts sociales.

Gérance: Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, Monsieur **Josian Kévin KOUKAYE**, a été nommé en qualité de Gérant 4e la société pour une durée indéterminée.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **23 novembre 2023** sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B-00966**.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le **23 novembre 2023**, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B13-00517**.

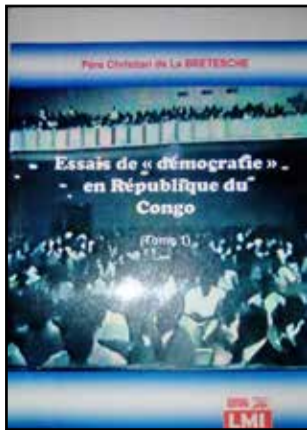
Pour insertion

Me **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**
Notaire

LIVRE

"Essais de « démocratie » en République du Congo" dédié à Brazzaville

Publié aux éditions Lmi, en 2022 à Pointe-Noire (République du Congo), l'ouvrage du Père Christian de La Bretesche, intitulé "Essais de « démocratie » en République du Congo" tome I, 242 pages a été présenté et dédié vendredi 9 février dernier à Brazzaville. Cette cérémonie dédicatoire en présence de l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi; des prélats, notamment NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouhou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo, Urbain Ngassongo, évêque de Gamba; des prêtres; des universitaires, entre autres, Pr Charles Zacharie Bowao, philosophe, Pr Omer Massoumou, doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines, et des férus de la littérature, a été modérée par Aristide Ghislain Ngouma, journaliste de La Semaine Africaine. Ce dernier a dépeint l'auteur, Père Christian de La Bretesche, comme un «missionnaire à la carrure exceptionnelle, prêtre de l'Eglise catholique, membre de la Congrégation du Saint-Esprit (spiritain), arrivé au Congo le 30 octobre 1963. Il est âgé de 88 ans».



La couverture du livre

d'autres auteurs ayant écrit sur la démocratie». La matérialisation de ce livre est l'idée de Roger Kwama Matiti, directeur d'Energie du Congo (ENCO), et Joachim

rassemblant les articles du Père Christian de La Bretesche, ils ont voulu rendre hommage à un "grand homme" de son vivant, plutôt qu'à titre posthume. Si pour Roger Kwama, Père Christian de La Bretesche est un passeur qui prend à bord celui qui n'est au départ rien vers un autre bord, pour en faire une personnalité respectable, Joachim Mbanza estime que Père Christian de La Bretesche était comme le pivot du travail des articles de réflexion du réseau des collaborateurs externes du journal La Semaine Africaine. A travers les écrits de cet homme de Dieu, on a «la lumière de l'Evangile sur l'action politique», a souligné Joachim Mbanza.

Pour le Pr Charles Zacharie Bowao, «le Père Christian est une école d'humanité...il est assis fermement sur la foi, mais aussi sur la raison».

Au nom de ses pairs évêques et des chrétiens catholiques du Congo, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouhou a reconnu en Père Christian de La Bretesche, un «prêtre toujours à l'ouvrage, missionnaire averti, artisan infatigable, qui a quasiment tout entrepris dans notre pays; il a participé de façon considérable à la formation de l'élite nationale». Très ému par les propos agréables à son égard, l'auteur qui encourage les jeunes à s'approprier cet ouvrage à travers les rencontres et débats de fond, reste convaincu que «tôt ou tard, la raison finira par féconder l'Etat de droit contre un certain nombre de déviations, d'antivaleurs».

Gaule D'AMBERT

Le tome I de l'ouvrage du Père Christian de La Bretesche, préfacé par l'ancienne ministre de la culture Mambou Aimée Gnali, est structuré en sept chapitres qui rassemblent une soixantaine de réflexions publiées par l'auteur dans les colonnes du journal catholique La Semaine Africaine... sur la vie démocratique en République du Congo entre 1991-1994. Le choix de cette période n'est pas anodin. Elle marque le début de l'instauration de la démocratie libérale au Congo-Brazzaville, à la suite de la Conférence nationale souveraine, à travers le vent de la Baule inspiré par feu le président français François Mitterrand.

Le premier chapitre traite du «pourquoi une conférence nationale? pourquoi souveraine? Le deuxième chapitre interroge sur: la transition et ses différents acteurs. Le troisième répond à comment se donner une constitution? le quatrième chapitre porte sur le chrétien en politique.

Le chapitre cinq sur le regard critique de l'auteur sur la période électorale, le sixième chapitre sur le dérapage dans le gâchis et le



Père Christian de La Bretesche dédicant son ouvrage

septième répond à la question: «par qui et par où renaîtront la morale et le droit?». Pour le critique littéraire, l'abbé Aubin Banzouzi, «dans une approche comparative, cet ouvrage rejoint avec d'autres mots, la vision

Mbanza, ancien directeur de La Semaine Africaine, qui dès les années 1990 nourrissait déjà l'envie de pouvoir compiler les écrits de l'abbé Louis Badila, ancien directeur et éditorialiste de La Semaine Africaine. En

GRAND PRIX CULTUREL ALLIANCE KOONGO

Les lauréats de la 2^e édition ont été couronnés

La 2^e édition du Grand prix culturel Alliance Koongo a eu lieu mercredi 7 février 2024 à la Maison Russe de Brazzaville. Elle a consacré des écrivains, poètes et photographes qui ont reçu leurs prix des mains de Ramsès Bongolo, directeur de cette maison d'édition. Pour cette édition dénommée: "Le Trophée des Lumières", au total 11 lauréats (hommes et femmes) ont été gratifiés dans différentes catégories.

Cette année, les femmes sont à l'honneur, elles ont écrit sur l'écologie. Il s'agit de: Virginie Ngolo Awé, sacrée écrivaine de l'année. Elle figure parmi les quatre lauréats de la catégorie "Prix de l'écologie". Mais également, Winner Franck Palmers et la toute nouvelle Maria Ramsès (12 ans), dans la catégorie, meilleure espoir jeunesse.

Les hommes n'ont pas été moins méritants. Daniel Isaac Itoua s'est illustré dans la conservation du patrimoine culturel; Anicet Douniama, dans son talent d'analyste; David Gomez Dimixon, dans la catégorie hommage à l'icône, pour sa promptitude à réagir littérairement et à reconnaître les valeurs anciennes. Dans le domaine de la spiritualité, Boniface Okouo; Stan Matingou, dans la catégorie comédie; Kinzen-guelé, dans la photographie; Willy Gom qui s'illustre dans le polar;



Ramsès Bongolo posant avec les lauréats

Zounga Bongolo, dans la catégorie Mani Congo, prix d'excellence décerné à ceux qui de leur vivant furent des modèles, prix réceptionné par son cadet Fulbert Bongolo.

Axée sur l'écologie, a expliqué Ramsès Bongolo, cette édition est aussi consacrée aux femmes. Nous avons pensé qu'il fallait récompenser tous les écrivains, les hommes de culture, parce que vous savez lorsqu'on est dans l'art et si vous n'avez pas les gens qui vous encouragent, vous n'aurez pas le courage de faire ce que vous faites. Nous sommes une maison d'édition qui encourage les auteurs d'Alliance Koongo, mais aussi ceux d'autres éditions pour les pousser à mieux faire.

"Il faut qu'on plante les arbres, qu'on protège la nature. J'ai écrit pour les enfants. Je ne m'attendais pas à cette récompense. Je suis surprise, mais je dis merci aux organisateurs", a déclaré Virginie Ngolo Awé. L'anthropologue, l'écrivain et chercheur Daniel Isaac Itoua, se présente comme un homme qui a tout donné, mais qui est resté dans les oubliettes jusqu'à ce qu'il soit tiré de l'ombre par des jeunes.

Alain-Patrick MASSAMBA

RENCONTRES INTERNATIONALES KINTWADI, FAISONS ENSEMBLE

Emmanuel Dongala, invité d'honneur de l'édition 2024

Au nombre des grands rendez-vous qui rythment la vie culturelle à Pointe-Noire, la ville océane congolaise, figurent les "Rencontres internationales Kintwadi, Faisons ensemble"(RIKIFE). Une initiative de l'Atelier Mwezi, association artistique et culturelle portée sur les fonts baptismaux en 2018 et aux destinées de laquelle préside le comédien, metteur en scène, et formateur congolais Selma Mayala. La quatrième édition de "Kintwadi" aura lieu du 19 février au 3 mars 2024, au Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard. Avec comme invité d'honneur le célèbre écrivain congolais Emmanuel Dongala, basé aux Etats-Unis, lauréat en 2023 du Prix Hervé Deluen de l'Académie française.



Emmanuel Bounzéki Dongala (à droite) et Selma Mayala.

en scène, comédien, directeur artistique de la Compagnie et du festival La Roulotte, venu de Paris, et Rock Banzouzi.

Véran Carrhol YANGA

La cuvée 2024 de «Kintwadi» connaîtra la participation des écrivains, metteurs en scène, comédiens et régisseurs (lumière, plateaux et son) de France, du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry et du Congo. L'événement sera marqué par deux communications. L'une, qui aura pour thème «Comment redynamiser les festivals en Afrique», sera animée par le Marocain Khalid Tamer, directeur du Festival de théâtre à Rabat. L'autre communication portera sur le projet Route de l'artiste en Afrique centrale (RAAC). Elle mettra en exergue le Congolais Pierre Claver Mabilia, directeur de l'Espace culturel Yaro.

Le programme prévoit, également, un atelier sur l'écriture dramatique, animé par Eric Delphin Kwegoue, metteur en scène comédien, formateur performeur, Prix RFI Théâtre 2023 (Cameroun/France). Et un autre

sur le «Corps et la voix», animé par Fargass Assande, metteur en scène, comédien, formateur (Côte d'Ivoire/France).

Il y aura également deux spectacles: «Au fil des pages», une compilation des textes d'Emmanuel Dongala, de son premier livre au tout dernier. Le spectacle sera présenté par le comédien, metteur en scène et formateur Roch Banzouzi de la Compagnie Punta-Negra, basée à Paris. Il sera accompagné par May Bantsimba, musicien trompettiste, auteur-compositeur, arrangeur. Puis, «La fuite des rescapés de Loango» de Gilféry Ngamboulou, dans une mise en scène de Selma Mayala, permettra à l'Atelier Mwezi de donner la pleine mesure de son ingéniosité, aux côtés d'une équipe de comédiens de Brazzaville et de Pointe-Noire. Des restitutions-spectacles sont aussi programmées. Elles seront respectivement dirigées par Christophe Rouger, metteur

INSTITUT FRANCAIS DU CONGO

Une exposition photo de Robert Nzaou sur "Le Marché Total"

Lieu emblématique de la ville de Brazzaville et richesse culturelle, le "Marché Total" de Bacongo fait l'objet d'une exposition photographique du 7 au 28 février. Le public se voit offrir une opportunité de découvrir l'objectif du talentueux photographe congolais Robert Nzaou, basé à Pointe-Noire. Le lancement de cette exposition s'est déroulé en présence de Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo, de Lionel Vignac, le directeur général de l'IFC, d'Emeraude Kouka, conseiller aux arts et aux lettres de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, mais aussi des professionnels et amoureux de la photographie.

Un échantillon de trente photos réalisées cette année est présenté au public qui a parcouru en beauté, les ven-

deurs, les acheteurs, ainsi que les passants à travers une série de numéros. Les taxis, les bus, sont également les sujets inscrits dans

une permanence de la mobilité. Remerciant l'IFC qui a cru en ce projet, Robert Nzaou a fait savoir qu'il a porté son choix sur le "Marché Total" pour peindre l'ensemble des marchés comme miroir sociétal: «Les marchés sont comme le miroir de la société. Et donc si tu veux savoir ce qu'un

considéré comme un lieu emblématique de la capitale, il méritait d'être immortalisé».

Emeraude Kouka, conseiller de la ministre en charge de l'Industrie Culturelle, le marché populaire demeure le principal lieu d'échange et d'approvisionnement, bien loin du supermarché. "Sans doute



Pendant la visite guidée de l'exposition

peuple mange, je crois que c'est au marché que tu vas aller voir. Et si tu veux savoir les tendances que ce soit la mode, la musique, c'est au marché que tout cela se passe. Documenter ce marché fait partie de ce que je considère comme un devoir d'archives, un devoir de conservation de notre histoire". La question que tout le monde m'a posée, a-t-il expliqué, c'est pourquoi le marché Total? "J'ai grandi entre Nkayi et Pointe-Noire. Déjà tout petit, on entendait beaucoup parler de ce marché. Aujourd'hui

est-il accessible à toutes les bourses, sans doute y trouve-t-on des denrées moins industrielles, plus consommables. C'est ici une brèche ouverte sur, à la fois, la représentation sociale d'une séparation de classes et la chaîne d'approvisionnement alimentaire..."

Le public brazzavillois est invité à visiter l'exposition ouverte jusqu'au 28 février, et à ne pas hésiter à y laisser des commentaires dans le livre de souvenirs disposé dans le hall de l'IFC.

A.-P. MASSAMBA

1958 année de Gaulle

Par M. Lecas Atondi Monmondjo

Le 28 novembre date de proclamation de la République du Congo en 1958 par l'assemblée territoriale a donné lieu à un discours du Président du Congo. 1958 fut d'abord le retour de Charles de Gaulle aux affaires publiques. Il s'était retiré en 1946 lui, le chef de la libération de la France estimait ne pas avoir reçu le pouvoir qu'il réclamait.

Le Grand malentendu

Charles de Gaulle est rappelé en Mai 1958 aux affaires. Il est élu Président du Conseil des Ministres, muni de pleins pouvoirs et entreprend une première tournée en Algérie. Répondant à l'accueil enthousiaste des populations, le général dit : «je vous ai compris». Les partisans de l'Algérie Française n'ont pas saisi les propos du général, qui s'engagea à mettre fin à la guerre d'Algérie, et à lui concéder l'indépendance, déclenchant les hostilités des partisans de l'O.A.S. Un vrai malentendu !

Les discours de Brazzaville le 24 Août 1958

Charles de Gaulle au stade EBOUE annonça le sens des nouvelles institutions, d'abord l'instauration de la 5^e République, et les changements dans les rapports de la France et de son empire colonial. Les populations étaient appelées à participer à un référendum fixé au 28 Septembre 1958. Elles répondraient Oui à la communauté ou Non pour l'indépendance. La communauté engageait les anciennes colonies et la France à mettre toutes leurs ressources en commun pour le bien de tous. Et les richesses naturelles et minières ne pouvaient être exploitées que par la France. De Gaulle a ajouté dans son propos concernant l'indépendance que ce serait la sécession, et l'aventure avec les pays communistes. Le discours de de Gaulle fit peur. Car les populations savaient ce qu'était la sécession. L'Algérie s'inscrivait dans cette entité, car le FNL avait pris les armes depuis 1954 pour se libérer de l'occupation française. Au Cameroun, un parti politique de gauche l'Union des Populations du Cameroun (UPC), menait un



maquis pour conquérir son indépendance. Les congolais dont certains étaient enrôlés dans l'armée française savaient comment les français traitaient les populations d'Algérie et le Cameroun. Elle avait engagé ses forces armées, ... assassinant, brûlant les maisons et terrorisant les compagnes, jetant les nationalistes en prison. Alors les Congolais votèrent à plus de 99% pour le oui à la communauté, moins de 2500 voix de non furent enregistrés. J'ai fait une riche expérience en Septembre 1958, car j'ai emprunté un camion de l'entrepreneur Prosper OKOM-

BI convoyant des militants MSA dans les régions Nord, chargés de caisses de boisson et certainement aussi d'enveloppes pour appeler la population à voter OUI. Les leaders politiques de cette époque avaient appelé à voter Oui, Opangault, Felix Tchikaya et Fulbert YOULOU. Et c'est avec raison que Jacques Opangault, au cours d'un meeting à Fort Rousset en Juillet 1961, affirma qu'ils n'avaient jamais demandé l'indépendance et que c'est de Gaulle qui l'a octroyée.

Les trouvailles néocoloniales de Charles de Gaulle

Charles de Gaulle préoccupé par la sauvegarde des intérêts français n'avait concédé aucune liberté aux anciennes colonies dont celle du Moyen-Congo. A preuve, connaît-on dans l'histoire une colonie qui devient République sans être indépendante ? sans drapeau, sans hymne

national, sans armoiries. Ce fut le cas du Congo le 28 Novembre 1958. Le 28 Novembre 1958, ne fut pas un grand changement de statut de la colonie du Moyen-Congo. Un Haut Commissaire représentant de la France, Guy Georgey, et le Haut-Commissaire, Gouverneur général Yvon BOURGES pilotaient toujours les affaires de l'AEF et la République fut un bluff.

1958; fut aussi l'éveil du Nationalisme africain

A l'initiative du Président KWAME NKHRUMAH en Avril 1958, tint à Accra une réunion des nationalistes africains luttant pour l'indépendance de leur pays : Joshua NKOMO, Julius NYERERE, Tom MBOYA, Patrice LUMUMBA, UM Nyobe, et FAYAMA remplaçant Barthélémy BOGANDA. Ils militaient pour la création des grands ensembles en Afrique et la libération de leur pays. A l'époque on envisageait la

création des états unies du Bénin comprenant le Ghana, le Togo, le Dahomey et le Nigéria. En Afrique Centrale, Barthélémy BOGANDA depuis l'assemblée fédérale de l'AEF, envisageait la République Unie Centrafricaine, comprenant les anciens territoires de l'Afrique Equatoriale Française en y intégrant le Congo Belge. Toutes ces initiatives pour la libération, furent combattues par les colonialistes. UM Nyobé fut assassiné le 13 Octobre 1958 en Sanaga Maritime, BOGANDA fut lui-même victime d'un attentat. On posa une bombe à bord de son avion le 29 Mars 1959. Les colonialistes s'organisèrent pour appuyer le boycott par Léon Mba, qui rêvait et militait de devenir un département français. Le sursaut des nationalistes en 1958 tourna à l'échec, et même si le 30 Juin le Congo belge sous la tutelle de Patrice LUMUMBA devint indépendant, les colonialistes l'assassinèrent plus tard en février 1961 le leader du Mouvement National Congolais. 1958 vit donc triompher le néocolonialisme en Afrique.

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, face Congo Telecom, République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

« BTP CONGO »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 1.500.000 francs CFA
siège social : Pointe-Noire, 94 rue Tchiakou-Tchiakou, Derrière le super marché le Gourmand, quartier KM4 République du Congo
RCCM N° CG-PNR-01-2019-B12-00198

Suivant le procès-verbal des décisions Extraordinaires de la société : BTP CONGO du 30 Décembre 2023, enregistré en date du 5 Janvier 2024 à Pointe-Noire, sous le folio 004/20 n°0070 au bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre du Centre-Ville, l'Assemblée Générale des associés a décidé :

1- De constater, d'agréer et de prendre acte de la cession ci-dessous :

- Cession de Trente-cinq (35) parts sur Cent trente-cinq (135) détenues par Madame Béatrice LOUHOULOU au sein de ladite société ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés au profit de Monsieur Parfait-Chancelvie LIMBA, bénéficiaire de 35 parts sociales équivalent à Trois cent cinquante mille (350 000) Francs CFA. Corrélativement à cette résolution, l'Assemblée Générale modifie l'article 6 des statuts relatif aux apports et à la répartition des parts sociales.

2- De nommer à l'unanimité en qualité de nouveau Gérant de la société : Monsieur BANGA MOLELI HARRISSE Chilperic

3-De transférer le siège sociale de la société autrefois fixé à :

Pointe-Noire au numéro 94 rue Tchiakou-Tchiakou, Derrière le super marché le Gourmand, quartier KM4

A la nouvelle adresse ci-après : Pointe-Noire au numéro 46 rue de Loukolo, Quartier Camp 31 juillet, Zone industrielle

Corrélativement à cette résolution, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts relatif au siège social de la société.

4- De mettre à jour les statuts de la société conformément à l'Acte Uniforme Ohada et de donner en outre tous pouvoirs au notaire à l'effet de procéder aux dépôts et publications prévus par la loi. Dépôt du procès-verbal des décisions Extraordinaires des Associés dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et modification a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-03131.

Fait à Pointe-Noire, le 17 Janvier 2024.

Pour avis, Le notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE NETRACO CONGO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Janvier 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 24 janvier 2024, sous le folio 017/14 N°095, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: NETRACO CONGO;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: Derrière le centre d'hygiène, Avenue Benoît Ganongo, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

-Vente de matériels, fournitures et réactifs de laboratoire ; Vente de matériels et équipements industriels et installation; Transport et logistique; Prestation de services.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur Andoche Guide Varin TCHILOEMBA ;
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00019, du 30 Janvier 2024.

Pour insertion légale, Maître Léole Marcelle KOMBO.

ETUDE MAITRE ANGELEQUE DINAMONA
NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE CONSTITUTION SAU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, établi sous le répertoire n° 175-2/EMAD/2023, enregistré dans la même ville le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre sous le Folio 018/53 n° 0647, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée :

CONGO ENERGY E&P
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE
AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL DE FRANCS CFA CENT MILLIONS (100 000 000)
SIEGE SOCIAL : 37, AVENUE DE KINGAMBO, CENTRE VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA
POINTE-NOIRE REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays :

- * Distribution, Commercialisation et Transport des produits pétroliers et dérivés (Bitumes, Lubrifiants, et autres) ;
- * Prestation de Services On/Off-shore dans le domaine de l'industrie Pétrolière ;
- * Mise à disposition du Personnel On/Off-shore;
- * Travaux d'Assistance technique dans l'industrie pétrolière ;
- * Prestation de services, Mécanique, Tôlerie, Soudure, Peinture, Ferraille, On/Off-shore;
- * Services de catering et housekeeping On/Off-shore;

- * Prestation de services Oilfield ;
- * Fournitures et prestation de service dans le domaine de la construction Oilfield ;
- * Travaux d'assistance technique dans l'industrie pétrolière et para pétrolière;
- * Logistique Pétrolière (Fourniture des équipements) ;
- * Installation et exploitation des stations-services ;
- * Transport et distribution des produits pétroliers raffinés ;
- * Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant les activités On /Off-shore ;
- * Prise de participations dans des permis d'exploitation On/Off-shore.

Plus généralement, toutes activités se rattachant directement et indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

* Durée : (99) années, à compter de son immatriculation.

* Administrateur Général : Monsieur Wafic Zouheir CHMEISSANI,

* Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2024-B15-00002

Pour avis, Maître Angélique DINAMONA, Notaire

FOOTBALL/CAN-COTE D'IVOIRE

Le sacre miraculeux des Eléphants!

La 34^e Coupe d'Afrique des nations a connu son apothéose le dimanche 11 février 2024 au Stade Alassane Ouattara, avec une finale inédite remportée par les « miraculés » ivoiriens aux dépens des ogres nigériens battus 2-1. Et pourtant, ce sacre des Eléphants de Côte d'Ivoire était inattendu comme l'a été deux semaines plus tôt leur accession en huitièmes de finale par le trou d'une aiguille.

Miraculée en phase de poules (seulement quatrième meilleure troisième des six groupes du tournoi final pour se hisser en huitièmes de finale), on ne sait pas si la Côte d'Ivoire se voyait une âme de conquérant au lendemain d'une phase de poules laborieuse, pénible, voire chaotique. Notamment après son humiliation par la «petite» Guinée Equatoriale vainqueur par 4-0, lors du dernier match qui fera date dans les annales du foot africain. La Côte d'Ivoire aura essuyé en tout deux défaites à la première phase de compétition. Dieu merci pour ses fans, son étonnant et brillant parcours à partir des huitièmes de finale l'a catapulté au sommet du football africain après une série de victoires remportées à la Pyrrhus, chaque fois au bout d'un suspense dangereux et insoutenable.

C'est pour jouer du peu de crédit



Un moment de fierté: la Côte d'Ivoire soulève le trophée pour la troisième fois.

qu'on lui accordait, que la Côte d'Ivoire n'a finalement voulu rien faire à moitié. Ses mémorables quarts de finale (qualification au bout de la prolongation face au Mali) et demi-finale (victoire aux dépens de la RDC) ont montré qu'elle pouvait en faire autant du Nigeria. Cela la confortait dans sa conviction de conquérir le trophée. Et elle n'est pas passée à côté de son sujet, bien qu'ayant couru après un but (Troost-Ekong, 38^e) inscrit par le Nigeria en première mi-temps.

Face à l'ouragan nigérian soufflant à cent à l'heure, le calme et la lucidité des Ivoiriens ont constitué une puissante arme qui leur a permis de donner la réplique après la reprise : égalisation par Franck Kessié (62^e) et but victorieux par Sébastien Haller (81^e) déjà héros des demi-finales. Au finish, la Côte d'Ivoire se retrouve sur le toit de l'Afrique et accrochera une troisième étoile à son maillot à la fin de ce tournoi, après avoir déjoué tous les pronostics. C'était trop beau pour être vrai.

On peut aussi dire que la Côte d'Ivoire a gagné son pari sur tous les plans. D'autant que cette CAN est déjà considérée comme l'une des plus réussies en termes de spectacles et d'infrastructures modernes, d'ambiance dans et hors des stades, et surtout de sécurité, formidablement bien assurée malgré le nombre impressionnant de spectateurs dans les gradins et d'étrangers dans les villes hôtes de la compétition. L'engouement populaire a été remarquable tout au long du tournoi. Il y a eu des

«sans-grades», à l'image de la Mauritanie, du Mozambique, de la Namibie, de la Guinée Equatoriale ou du Cap-Vert ont montré toute l'ampleur de leurs talents, et ont quitté la compétition la tête haute.

Sur un autre plan, cette 34^e Coupe d'Afrique des nations est de loin l'une des plus offensives (117 buts), si l'on prend la peine de la comparer avec celle du Cameroun en 2021 (99 buts). La preuve est faite d'un foot africain toujours offensif...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

émotions fortes provoquées par les défaites inattendues de certaines grandes nations de football comme le Ghana, l'Algérie et la Tunisie éliminés dès la phase de groupes, sans oublier tous ces poids lourds comme le Sénégal, le Cameroun et l'Egypte qui ont balbutié en huitièmes de finale face à des équipes a priori moins cotées. Inversement, des pays longtemps sous-estimés et considérés à tort comme des

RESULTATS

Demi-finales: Nigeria-Afrique du Sud (1-1, puis 4 tab à 3) et Côte d'Ivoire-RDC (1-0)

Match de classement: Afrique du Sud bat RDC (0-0, puis 6 tab à 5)

Finale: Côte d'Ivoire-Nigeria (2-1)

RECOMPENSES

Meilleur buteur: Nsué Nguema (Guinée Equatoriale, 5 buts)

Meilleur joueur: William Troost-Ekong (Nigeria)

Meilleur gardien de but: Ronwen Williams (Afrique du Sud)

Meilleur jeune: Simon Andigra (Côte d'Ivoire)

Meilleur entraîneur: Emers Faé (Côte d'Ivoire)

Prix du fair-play: Afrique du Sud

FAITS NOTABLES

* Un total de 117 buts ont été marqués en 52 matches, établissant une moyenne de 2,38 buts par match.

*Le Ghanéen André Ayew et le Tunisien Youssef Msakni ont égalé le record de huit participations en Coupe d'Afrique des nations, rejoignant ainsi le Camerounais Rigobert Song et l'Egyptien Ahmed Hassan.

*Le 16 janvier, Youssef Msakni a atteint le seuil de 100 matches avec l'équipe nationale tunisienne lors de la première journée contre la Namibie.

*Le 23 janvier, la Mauritanie a créé la surprise en remportant sa première victoire dans l'histoire de la CAN, en battant l'Algérie (1-0) au stade de la Paix de Bouaké, se qualifiant ainsi pour les huitièmes de finale.

*Le 24 janvier, la Namibie se qualifie pour la première fois en huitièmes de finale de la CAN avec un match nul contre le Mali (0-0) lors de la dernière journée de la phase de groupe.

APPEL D'OFFRE

DAO/N°002/DS-DMG/LCB-Bank/2024 Relatif à la prestation de mise à disposition du personnel intérimaire LCB Bank

LCB Bank informe toute entreprise outillée dans le domaine de prestation de mise à disposition du personnel intérimaire qu'elle procède à la sélection d'une structure capable de lui fournir du personnel intérimaire, en soumissionnant au DAO mis à leur disposition.

Lieu de retrait des DAO: Direction du support LCB-Bank sise Avenue Amilcar Cabral B.P: 2889-Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Condition de retrait du DAO: Les entreprises soumissionnaires doivent se munir de 100 000 F.CFA, pour le retrait des DAO;

La date limite de dépôt des Offres a été prorogée au 29/02/2024 à 12H00 à la Direction de l'Audit Interne et Inspection Générale sise au siège régionale de Pointe-Noire (face Chambre de commerce)

SPORT-ETUDES

A l'académie Alima, on y formera des footballeurs et des hommes

AOyo, ville située à 400 km au nord de Brazzaville, un centre de formation pour jeunes footballeurs baptisé Académie Alima ouvrira ses portes dans quelques mois. Lancé par l'ancien champion du monde français (1998) Blaise Matuidi, le projet bénéficiera d'un investissement de l'Etat et de partenaires privés.

Le projet est né de l'idée d'un passionné de football congolais résidant à Miami, Nanga Ibata. «Je l'ai proposé ensuite à Blaise Matuidi qui a accepté, volontiers, de le porter», a expliqué ce dernier, samedi 10 février 2024, lors de la conférence de presse marquant le lancement officiel de l'académie, sous le parrainage du ministre congolais en charge des sports, Hugues Nguoulondélé. Assez vite, les deux amis pensent à une école de foot, mais une structure pas comme les autres. Elle a pour simple vocation,



Blaise Matuidi teste un futur pensionnaire de son académie

précise Blaise Matuidi, «de développer des joueurs exceptionnels. Elle les aidera également à briller dans les études, afin qu'ils deviennent des citoyens prêts à relever les défis de demain».

Tout individu, en effet, a besoin d'éducation, quel que soit son domaine d'activité. «Soucieux de cela, nous

les aiderons à acquérir des compétences de vie essentielles telles que la communication, le leadership, la gestion du stress et la résolution de problèmes. Nous croyons que ces compétences sont cruciales pour réussir, certes dans le football, mais surtout dans la vie», a renchéri Thibault Aliadière, chef de projet.

Le ministre Hugues Nguoulondélé a salué l'initiative de Blaise Matuidi soutenue par l'équipe dirigeante du projet et la société Playse Congo. «Nous sommes heureux de ce projet qui offre une opportunité concrète aux jeunes talents congolais d'atteindre l'excellence académique, de développer leur potentiel et s'ouvrir des perspectives prometteuses dans le monde du football et au-delà», a-t-il dit. Pour rassurer Blaise Matuidi de son «indéfectible soutien dans la réalisation» de ce projet, les deux parties ont paraphé, lundi 12 février, un protocole d'accord portant sur la création de l'académie Alima à Oyo. L'Etat facilitera, dans un premier temps, les conditions d'installation, d'équipement, d'hébergement, d'encadrement, d'enseignement, de sécurité. «Je prends le ferme engagement à faire aboutir ce projet pour le grand intérêt de la jeunesse

REPEPRES

ATHLETISME. Le monde de l'athlétisme est bouleversé par le décès soudain de la superstar kenyane du marathon, Kelvin Kiptum, à l'âge de 24 ans. Kiptum, détenteur du record du monde en titre du marathon avec un temps foudroyant de 2h00'35" établi à Chicago l'année dernière, a été tué dans un accident de voiture dans la nuit de dimanche 11 au lundi 12 février près de sa ville natale au Kenya.

FOOTBALL. Les Diables-Noirs de Brazzaville ont terminé la phase aller du championnat de Ligue 1 par une victoire (3-1) remportée dimanche 11 février 2024 à Pointe-Noire aux dépens de l'AS Cheminots. Au classement provisoire, avec désormais 20 points, ils occupent la sixième place derrière CARA qui compte le même nombre de points.

BASKET-BALL. On disputait le week-end dernier la troisième journée des championnats départementaux de Brazzaville. Chez les seniors hommes, les résultats ci-après ont été enregistrés : Angés-Noirs BC-RCO (50-72), BCM-ECB (72-47), Otohô-RBC (69-49), Etoile du Congo-AS Thomas (88-47), Inter Club-Diables Noirs (67-54), CARA-AS La Grandeur (56-54)

se et du football congolais. La priorité, c'est de donner aux jeunes talents les moyens de réussir leur reconversion et leur réinsertion dans la vie sociale, qu'ils fassent ou non une carrière professionnelle», a réaffirmé le champion du monde.

D'ores et déjà, des opérations de détection des jeunes talents âgés de 12 à 14 ans ont lieu dans tous les départements

du Congo. 40 jeunes constitueront la première promotion. «La sélection comporte plusieurs étapes et seuls les meilleurs sont retenus», a précisé Frédéric Crebiller, le directeur technique du projet.

Le projet s'inspire beaucoup du modèle européen. L'avenir dira si ce choix est adapté aux besoins du football congolais.

G-S.M.

Publication d'un document synthèse sur l'évolution soixantenaire du développement économique

Le Ministère de l'Economie et des Finances, a publié un document synthèse de près de 300 pages résumant l'évolution du développement économique, social et environnemental des soixante-cinq années d'existence du Congo.

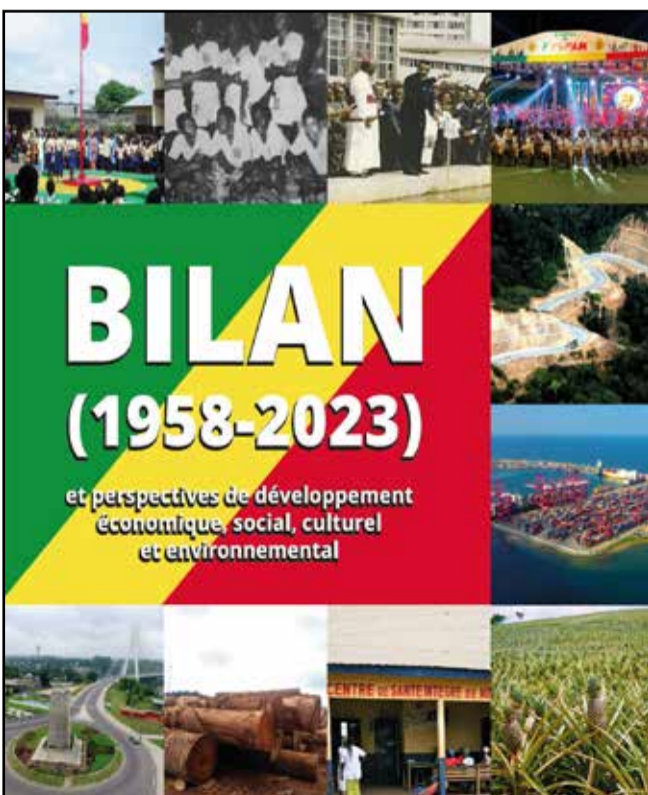
Depuis la proclamation de la République, le 28 novembre 1958, suivie de l'accession du pays à l'indépendance le 15 août 1960, la marche du Congo pour la consolidation de sa souveraineté et son développement socio-économique et culturel s'est avérée longue, et parfois émaillée de crises multiformes, mais aussi d'embellies économiques.

L'initiative d'en décrire le parcours a été confortée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, lors de son message sur l'état de la Nation, le 28 novembre 2022, devant le Parlement réuni en congrès, en ces termes : «... C'est l'opportunité, pour les générations actuelles, de jeter un nouveau regard figé dans le temps et un coup d'œil sur les grands repères d'évolution de la République, pour apprécier le travail accompli en vue de transformer et moderniser notre pays ».

Le «Bilan (1958-2023) et perspectives de développement économique, social, culturel et environnemental», est une réponse au message du président de la République à saisir les moments importants et à transmettre le flambeau du feu sacré à ceux qui n'ont aucun vécu de cette saga collective. Ce document s'inscrit également dans l'optique de fournir de la matière en vue d'évaluer des politiques publiques. Il présente les évolutions les plus marquantes, en termes de cadre juridique et d'actions phares réalisées durant les soixante-cinq années d'existence de la république du Congo, et en soixante-trois ans d'indépendance, tout en esquissant les perspectives, à travers des thématiques aussi variées que la dynamique agricole, l'éducation, les finances publiques, les infrastructures, la diversification de l'économie, la culture, etc.



Jean-Baptiste ONDAYE



Quel est donc le bien fondé de cet ouvrage ?

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, qui en est l'initiateur, espère que cet ouvrage de partage autour de notre patrimoine, remplira, tant soit peu, sa double vocation : servir de document de référence aux chercheurs, aux investisseurs, aux étudiants et à l'ensemble des Congolais, mais aussi éclairer les actions futures, en termes de politiques à mettre en œuvre, en vue du mieux-être de chacun et de tous.



Où s'en procurer ?

Le document, en distribution gratuite, est disponible :
1- Au Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, 5^e étage, département des relations publiques;
2- Au Centre National d'Informations Economiques et de Conseils en Gestion, avenue Charles de Gaulle, derrière la BDEAC, marché plateau ville.